

SÉNAT DE BELGIQUE

XII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1929.

BELGISCHE SENAAT

XII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING

VOOR HET D'ENSTJAAR 1929.

PROJET DE LOI.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Défense Nationale et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de la loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1929 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 830,589,233

2^o Pour les dépenses exceptionnelles (*y compris une somme de 11,978,880 fr. pour les dépenses des cessions et prestations à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers et dont le produit évalué à 12,422,500 francs est versé au Budget des Voies et Moyens*), à la somme de 16,042 210

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 846,631,443 conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Op de voordracht van Onze Ministers van Landsverdediging en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ
BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landsverdediging voor het dienstjaar 1929 is vastgesteld :

1^o Voor de gewone uitgaven, op de som van. . . fr. 830,589,233

2^o Voor de uitzonderlijke uitgaven (*met inbegrip van eene som van 11,978,880 frank voor de uitgaven wegens overdrachten en verstrekkingen toe te staan aan andere ministerieele departementen en aan derden en waarvan de opbrengst geraamd op 12,422,500 frank, gestort wordt op de Begrooting van 's Lands Middelen*), op de som van. . . 16,042,210

Te zamen, op de som van . . . fr. 846,631,443 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du Service de l'Intendance et des Etablissements hospitaliers de l'armée, seront vendus par les soins de l'Administration de la Défense Nationale, et les sommes perçues de ce chef viendront en déduction du montant des demandes de fonds, à formuler pour achats d'objets, denrées, etc.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupe et des établissements de la régie militaire ; l'Ecole militaire conserve toutefois le bénéfice des recettes effectuées du chef des redevances perçues pour analyses et essais auxquels il est procédé dans ses laboratoires.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée autres que ceux visés aux deux alinéas précédents, du chef de fournitures et travaux effectués pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, d'autres Départements ministériels et de tiers, seront versées au Trésor. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émergeant au même article budgétaire n'est pas payée ; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

Certaines fournitures, cessions ou prestations, se rapportant aux besoins courants des services généraux de l'armée émergeant à des articles budgétaires différents, pourront également faire l'objet de « factures d'ordre », sur autorisation expresse du Ministre.

ART. 3.

Le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à contracter, deux années

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, de eetbare afval, de bijproducten, enz., voortkomende van den Dienst der Intendantie en der Hospitaalinrichtingen van het leger, dienen door toedoen van het Bestuur van Landsverdediging verkocht, en de opbrengst daarvan moet afgetrokken worden van de gevraagde sommen voor aankoop van voorwerpen, eetwaren, enz.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan om allerlei redenen ten bate van de verschillende diensten der troepenkorpsen en der inrichtingen der militaire regie ; de Militaire School behoudt echter, het voordeel van de ontvangsten gedaan wegens de ingevorderde sommen voor ontleding en proefnemingen waartoe in hare laboratoria wordt overgegaan.

Anderzijds, moeten de sommen, ontvangen door verschillende, andere dan de onder de twee voorgaande alinea's bedoelde inrichtingen en diensten van het leger wegens werken en leveringen, gedaan voor rekening van organismen van het leger of der gendarmerie, van andere ministerieele Departementen en van derden, in de Schatkist gestort worden. Het bedrag der overdrachten tusschen inrichtingen en diensten, die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt echter niet uitbetaald ; deze overdrachten worden het voorwerp van « rekeningen voor order » die geen aanleiding tot vereffening geven.

Sommige leveringen, overdrachten of verstrekkingen, in verband met de gewone behoeften der algemeene diensten van het leger, die in verschillende begrootingsartikelen begrepen zijn, kunnen eveneens bij uitdrukkelijke toestemming van den Minister, het voorwerp zijn van « rekeningen voor order ».

ART. 3.

De Minister van Landsverdediging mag, twee jaar vóór het dienstjaar

avant l'ouverture de l'exercice qui doit supporter la dépense, pour l'achat des cuirs pour chaussures nécessaires à l'armée.

ART. 4.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou crédi-teurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations ; le solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 5.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Défense Nationale sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Défense Nationale.

ART. 6.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder, vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution des commandes de certaines catégories de matériels et munitions indispensables aux besoins de l'armée.

ART. 7.

Les dispositions de la loi du 23 janvier 1925 instituant une Caisse nationale

waarop de uitgave moet aangerekend worden, overeenkomsten sluiten voor den aankoop van het schoenleder ten behoeve van het leger.

ART. 4.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaar of schuld-eischer voor het verschil, in meer of in min, tusschen de getrokken sommen en die welke hun wegens hunne toekennin-gen verschuldigd zijn ; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

ART. 5.

In geval van mobilisatie, worden de uitgaven voor de Gendarmerie ten laste van de Begrooting van Landsverdediging uitgetrokken op de artikelen waar-van het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uit-gaven wordt gedaan in de Begrooting van Landsverdediging.

ART. 6.

In afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsreken-plichtigheid, mag de Minister van Lands-verdediging aan vreemde Regeeringen, die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, als provisie, vóór de uitvoering van bestel-lingen van sommige categorieën van materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

ART. 7.

De beschikkingen der wet van 23 Ja-nuari 1925, houdende instelling eener

des Pensions de la guerre, sont applicables, depuis le 1^{er} janvier 1925, aux pensions, rentes et allocations militaires dans la composition desquelles il entre un élément quelconque dérivant de la guerre.

ART. 8.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1929.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1928.

Nationale Kas voor Oorlogspensioenen, zijn, sedert 1 Januari 1925, toepasselijk op de pensioenen, renten en militaire tegemoetkomingen, die ook maar eenigermate met den oorlog verband houden.

ART. 8.

Deze wet gaat in op datum van 1 Januari 1929.

Gegeven te Brussel, den 15ⁿ October 1928.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

BON M. HOUTART.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre	100,000 »
2	Traitements et indemnités diverses du personnel civil	8,361,600 »
3	Traitements et indemnités des agents de la Société Nationale des chemins de fer belges, mis à la disposition de l'Etat-major de l'armée, 4 ^e section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer).	50,160 »
4	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et des services extérieurs des différents départements ministériels	14,000 »
5	Matériel (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	1,092,652 »
6	Bibliothèque du Ministère de la Défense nationale	80,000 »
7	Correspondances de service. — Redevance globale due à l'Administration des Postes. (arrêté royal du 25 avril 1925)	394,660 »
CHAPITRE II.		
INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.		
8	Institut cartographique militaire — Personnel	2,856,200 »
9	Institut cartographique militaire — Dépenses d'exploitation et d'administration, approvisionnements, instruments, etc. (<i>y compris une somme de 75,000 francs en charge temporaire</i>)	1,449,000 »
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.		
10	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes en service actif	396,601,380 »
11	Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice des arrêtés royaux du 18 décembre 1925	21,934,400 »
CHAPITRE IV.		
SERVICES GÉNÉRAUX DES CORPS DE TROUPE.		
12	Services généraux des corps de troupe.	1,812,050 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
EERSTE HOOFDSTUK.		
HOOFDBEHEER.		
10,093,072 »	Jaarwedde van den Minister	1
	Jaarwedden en allerlei vergoedingen van het burgerlijk personeel.	2
	Jaarwedden en vergoedingen der bedienden van de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen, ter beschikking gesteld van den Legerstaf, 4 ^e sectie (Militaire afvaardiging bij den Minister van Spoorwegen).	3
	Aandeel van het Departement in de kosten voor de leergangen in't Vlaamsch, 't Fransch en in 't Vlaamsch snelschrift voor ambtenaren en beambten van het Hoofdbestuur en van de buitendiensten der verschillende ministerieele departementen.	4
	Materieel	5
	(Voorloopig, en bij afwijking van artikel 15 der wet ter inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging	6
4,305,200 »	Dienstbriefwisseling. — Ronde som verschuldigd aan het Beheer van Posterijen (Koninklijk besluit van 25 April 1925).	7
HOOFDSTUK II.		
MILITAIR LANDKAART-INSTITUUT.		
4,305,200 »	Militair landkaart-instituut. — Personeel	8
	Militair landkaart-instituut. — Kosten voor uitbating en beheer, benodigdheden, toestellen, enz. (<i>met inbegrip van eene som van 75,000 frank als tijdelijke last</i>).	9
HOOFDSTUK III.		
JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.		
418,535,780 »	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen in werkelijken dienst.	10
	Jaarwedden en vergoedingen van de militairen, die het voordeel genieten der Koninklijke besluiten van 18 December 1925.	11
HOOFDSTUK IV.		
ALGEMEENE DIENSTEN DER TROEPENKORPSSEN.		
1,812,050 »	Algemeene diensten der troepenkorpsen	12

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE V.		
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
13	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique (<i>y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire</i>)	17,819,974 »
CHAPITRE VI.		
ACADÉMIE MILITAIRE, ÉCOLES ET MUSÉE DE L'ARMÉE.		
14	École militaire. — Personnel	2,646,000 »
15	École militaire. — Dépenses d'administration	426,000 »
16	École de guerre. — Personnel	253,461 »
17	École de guerre. — Dépenses d'administration	25,000 »
18	Frais des cours de formation des officiers des services administratifs.	20,000 »
19	Écoles des pupilles de l'armée. — Personnel	3,110,896 »
20	Écoles des pupilles de l'armée. — Dépenses d'administration (<i>y compris une somme de 182,000 francs en charge temporaire</i>)	1,039,000 »
21	Écoles d'armes. — Personnel	133,200 »
22	Écoles d'armes. — Dépenses d'administration	499,080 »
23	École du service de santé. — Personnel	26,710 »
24	École du service de santé. — Dépenses d'administration	12,500 »
25	École des services automobiles. — Personnel	10,080 »
26	École des services automobiles. — Dépenses d'administration	28,500 »
27	Institut militaire d'éducation physique. — Personnel	17,250 »
28	Institut militaire d'éducation physique. — Dépenses d'administration	60,245 »
29	Musée royal de l'armée. — Personnel	367,240 »
30	Musée royal de l'armée. — Dépenses d'administration	59,100 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
17,819,974 »	HOOFDSTUK V. MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN. Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der inrichtingen; genees-, heel- en artse- nijkundige diensten (<i>inbegrepen eene som van 200,000 frank als tijdelijke last</i>).	13
	HOOFDSTUK VI. MILITAIRE ACADEMIE, SCHOLEN EN MUSEUM VAN HET LEGER. Militaire School. — Personeel 14 Militaire School. — Beheerskosten 15 Krijgsschool. — Personeel 16 Krijgsschool — Beheerskosten 17 Onkosten voor de leergangen ter opleiding der officieren van de beheersdiensten . . 18 Legerpupillenscholen. — Personeel 19 Legerpupillenscholen. — Beheerskosten (<i>met inbegrip van eene som van 182,000 frank als tijdelijke last</i>) 20 Wapenscholen — Personeel 21 Wapenscholen. — Beheerskosten 22 School van den gezondheidsdienst. — Personeel 23 School van den gezondheidsdienst — Beheerskosten 24 School van de auto-diensten. — Personeel 25 School van de auto-diensten. — Beheerskosten 26 Militair Instituut voor lichamelijke opleiding. — Personeel 27 Militair Instituut voor lichamelijke opleiding. — Beheerskosten 28 Koninklijk Museum van het leger. — Personeel 29 Koninklijk Museum van het leger. — Beheerskosten 30	
8,734,252 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE VII.		
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.		
31	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et parcs d'artillerie	39,762,525 »
32	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie (y compris pour les établissements : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) (y compris une somme de 2,500,000 francs en charge temporaire)	27,944,500 »
33	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile	1,766,200 »
34	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile	4,037,500 »
CHAPITRE VIII.		
SERVICE TECHNIQUE DU GÉNIE.		
35	Bâtiments militaires. — Traitements, salaires et indemnités du personnel civil	7,635,480 »
36	Service des bâtiments militaires. — Bâtiments, ouvrages et terrains à l'usage des services de troupe. — Ouvrages de fortifications et mixtes : acquisitions, locations, travaux (y compris main-d'œuvre, matériel de casernement, eau, éclairage, service de vidange, etc.)	10,665,000 »
37	Service technique du génie. — Personnel	2,319,820 »
38	Service technique du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) (y compris une somme de 100,000 francs en charge temporaire)	4,518,000 »
CHAPITRE IX.		
AÉRONAUTIQUE.		
39	Aéronautique militaire. — Personnel.	5,540,000 »
40	Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles	46,355,000 »

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		Artikelen.
HOOFDSTUK VII.			
BEWAPENING, TREIN EN PAARDENTUIG VAN HET LEGER.			
73,510,725 »	Jaarwedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen, bijzondere vergoedingen aan sommige militairen der inrichtingen, technische diensten en artillerie-parken.		31
	Allerlei benooidigheden en algemeene onkosten voor de inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie (met inbegrip, voor de inrichtingen : huren, onderhoud en bewaken van niet voor kazerneering dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden, enz.) <i>(inbegrepen eene som van 2,500,000 frank als tijdelijke last)</i> .		32
	Jaarwedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen der inrichtingen van den auto-trein.		33
	Allerlei benooidigheden en algemeene onkosten der inrichtingen en diensten van den auto-trein.		34
HOOFDSTUK VIII.			
TECHNISCHE DIENST DER GENIE.			
25,138,300 »	Militaire gebouwen. — Wedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel.		35
	Dienst van militaire gebouwen. — Gebouwen, werken en terreinen voor de diensten voor den troep. — Vestingwerken en gemengde werken : aankopen, huur en werken (arbeid, kazerneeringsmaterieel, water, licht, ruimingsdienst, enz. inbegrepen).		36
	Technische dienst der genie. — Personeel		37
	Technische dienst der genie. — Allerlei benooidigheden en algemeene onkosten (huren, onderhoud en bewaken van niet voor kazerneering dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden, enz. inbegrepen) <i>(inbegrepen eene som van 100,000 frank als tijdelijke last)</i> .		38
HOOFDSTUK IX.			
LUCHTVAART.			
51,895,000 »	Militaire luchtvaart. — Personeel.		39
	Militaire luchtvaart. — Allerlei benooidigheden, algemeene onkosten en burgerlijke scholen.		40

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Belag der credieten per artikel.
CHAPITRE X.		
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
41	Nourriture des troupes. — Fourrages	141,950,000 »
42	Service du couchage.	3,665,000 »
43	Équipement des troupes	45,000,000 »
44	Combustibles.	2,054,400 »
45	Service vétérinaire et des remotes de l'armée — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc.)	6,466,140
CHAPITRE XI.		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
46	Transports	8,500,000 »
47	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission.	3,300,000 »
48	Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan	211,650 »
CHAPITRE XII.		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
49	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations, et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année)	3,369,000 »
50	Allocations tenant lieu de rentes accordées aux vétérans et invalides des guerres de 1864-1866, 1870-1871, ou à leurs ayants droit, par application des décrets du 17 juin et du 13 août 1924 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen- Malmédy et de La Calamine. Arriérés et premiers termes de ces allocations prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	20,000 »
51	Secours	1,525,000 »
52	Subsides à la Caisse des ouvriers des chemins de fer. — Versements à effectuer en exécution des lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré	260,000 »
53	Rentes et capitaux à allouer en 1929, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1929, ainsi que les frais divers faits par les bénéficiaires de ces rentes et capitaux, pouvant être considérés comme conséquence directe des accidents.	250,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK X. VOEDING VAN DE TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN. Voeding van de troepen. — Voeder 41 Dienst van 't beddegoed 42 199,135,540 » Uitrusting van de troepen 43 Brandstoffen 44 Veeartsenij- en remontedienst van 't leger. — Aankoop van paarden, aankoop en onderhoud van materieel (veldmaterieel, laboratorium-materieel, enz.). 45 HOOFDSTUK XI. VERVOER-, REIS- EN VERHUISKOSTEN. Vervoer 46 12,011,650 » Reis-, verhuis-, vertoon- en zendingskosten 47 Veldspoorwegsectie in Rijnland. 48 HOOFDSTUK XII. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — TOELAGEN. Pensioenen, tegemoetkomingen verhooging van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen, die ingaan in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar). 49 Als renten geldende tegemoetkomingen verleend aan de veteranen en invaliden van de oorlogen 1864-1866, 1870-1871, of aan hunne rechthebbenden bij toepassing van de decreten van 17 Juni en van 13 Augustus 1924 van den Koninklijken Hoogcommissaris, Gouverneur van de gebieden Eupen-Malmédy en La Calamine. Achterstallen en eerste termijnen van die tegemoetkomingen ingaande in 1929 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. 50 5,424,000 » Hulpgelden 51 Toelagen aan de Werkliedenkas van de Spoorwegen. — Stortingen te doen in uitvoering der wetten betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood. 52 Renten en kapitalen toe te kennen in 1929, aan de burgerlijke bedienden der inrichtingen en diensten van het leger, slachtoffers van arbeidsongevallen, of aan hunne rechthebbenden, met inbegrip van de renten en hoofdsommen met ingang vóór 1 Januari 1929, evenals de verschillende kosten gedaan door de houders dezer renten en kapitalen, welke kosten rechtstreeks voortvloeien uit de ongevallen. 53	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE XVII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation.	354,700 »
55	Traitements et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation	568,970 »
56	Service de la mobilisation de la Nation (y compris les frais d'études).	600,000 »
57	Service du contentieux	540,020 »
58	Divers et imprévus	110,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIV.		
SERVICES DIVERS.		
59	Complètement de l'outillage de l'Institut cartographique militaire.	154,000 »
<i>Dépenses suites de guerre.</i>		
60	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919	2,879,330 »
61	Service des sépultures militaires	980,000 »
62	Réquision de véhicules automobiles.	50,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK XIII. ALLERLEI EN ONVOORZIENE UITGAVEN. Militaire veiligheidsdienst bij het bezettingsleger in stand gehouden 54 Wedden en vergoedingen van het personeel van den toezichtsdienst op de kazernementen bij het bezettingsleger. 55 2,173,690 » Dienst van 's Lands mobilisatie (studiekosten inbegrepen) 56 Dienst van betwiste zaken. 57 Allerlei en onvoorziene uitgaven 58 830,589,233 » TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK XIV. ALLERLEI DIENSTEN. Aanvulling van het werkmaterieel van het Militair Landkaartinstituut 59 <i>Uitgaven oorlogsgevolgen.</i> Wedden en vergoedingen aan de in dienst behouden gepensioneerde officieren, die het voordeel genieten van het Koninklijk besluit van 16 September 1919. 60 Dienst der militaire grafsteden 61 Opeischung van autovoertuigen 62	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
	<i>Dépenses pour cessions et prestations à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers et dont le produit est versé au Budget des Voies et Moyens</i>	
63	Institut cartographique militaire. — Personnel	1,073,220 »
64	Institut cartographique militaire. — Matières, etc.	714,000 »
65	Hôpitaux et pharmacies militaires. — Médicaments et matériel médical	7,498,600 »
66	Etablissements, services techniques et parcs d'artillerie. — Personnel	734,200 »
67	Etablissements, services techniques et parcs d'artillerie. — Approvisionnements.	1,239,000 »
68	Etablissements du charroi automobile. — Personnel	4,000 »
69	Etablissements du charroi automobile. — Approvisionnements	80,000 »
70	Service technique du génie. — Bâtiments militaires.	201,500 »
71	Service technique du génie. — Approvisionnements	28,000 »
72	Aéronautique militaire. — Approvisionnements.	50,000 »
73	Service vétérinaire et des remotes de l'armée	356,360 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE . . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1928.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,
CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
16,042,210 »	<i>Uitgaven voor overdrachten en verstrekkingen toe te staan aan andere ministerieele Departementen en aan derden, en waarvan het bedrag gestort wordt op de Begrooting van 's Lands Middelen.</i> Militair Landkaart-instituut. — Personeel 63 Militair Landkaart-instituut. — Grondstoffen. enz. 64 Militaire hospitalen en apotheken. — Geneesmiddelen en geneeskundig materieel . . 65 Inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie. — Personeel 66 Inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie. — Bevoorrading 67 Inrichtingen van den auto-trein. — Personeel 68 Inrichtingen van den auto-trein. — Bevoorrading 69 Technische dienst der genie. — Militaire gebouwen 70 Technische dienst der genie. — Bevoorrading 71 Militaire Luchtvaart. — Bevoorrading 72 Veeartsenij- en remontedienst van 't leger 73	
846,631,443 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 15 October 1928.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

CH. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,

BON M. HOUTART.

(18)

(19)

[N° 5-XII.]

XII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1929.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	»	Traitement du Ministre. fr.			
		Traitements et indemnité diverses du personnel civil :			
a.		Traitements et indemnités diverses des fonctionnaires, employés et gens de service fr. 6,962,000 »			
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements (maximum et minimum).	MONTANT de la DÉPENSE.
		1	Directeur général, administrateur civil fr.	80,000 »	80,000 »
		1	Inspecteur général de l'Administration de l'armée ayant rang de directeur général.	65,000 »	70,00 »
		1	Inspecteur général	80,000 »	65,000 »
		8	Directeurs	75,000 »	60,000 »
		6	Sous-directeurs	68,000 »	452,000 »
		13	Chefs de bureau	50,000 »	270,000 »
		24	Premiers rédacteurs	54,000 »	52,500 »
		40	Commis rédacteurs de 1 ^{re} classe	40,000 »	741,000 »
		22	— de 2 ^e classe	30,000 »	984,000 »
		73	Commis d'ordre	26,000 »	408,000 »
		10	Sténo-dactylographes	19,000 »	1,266,000 »
		1	— (hors cadre)	22,500 »	171,000 »
(*)		42	Dactylographes	12,000 »	17,500 »
		17	Traducteurs	20,000 »	607,000 »
		5	Fonctionnaires : 1 principal et 4 de 1 ^{re} et 2 ^e classes	10,000 »	453,500 »
		41	Gens de service	54,000 »	199,000 »
				19,000 »	650,500 »
				31,000 »	
				9,000 »	
		305	(*) 18 dactylos et 2 traducteurs sont employés en qualité de commis en remplacement d'agents temporaires licenciés.		
A REPORTER. . fr. 6,962,000 »					
A REPORTER. . fr.					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
100,000 »	100,000 »	»	»	
8,361,600 »	8,327,230 »	34,370 »	»	ART 2. — Malgré la réduction : 1° du personnel ; 2° des traitements de certains agents en disponibilité par suppression d'emploi, et ce conformément aux instructions qui régissent la matière, le présent article accuse une majoration résultant : 1° des augmentations normales des traitements ; 2° de ce que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont les traitements étaient frappés, porte cette année ses effets sur une période de 12 mois, alors que, en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre).
8,461,600 »	8,427,230 »	34,370 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr.
		REPORT. . fr. 6,962,000 »
b.		Indemnité de résidence 76,500 »
c.		Indemnités familiale et de naissance 127,520 »
		Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité { par suppression d'emploi (54 agents). fr. 1,190,260 »
		{ pour motifs de santé (2 agents) 39,240 »
d.		Indemnités familiale et de naissance des fonctionnaires et employés en disponibilité 3,600 » 1,233,100 »
		TOTAL. . . fr. 8,399,120 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement) 37,520 »
		RESTE. . fr. 8,361,600 »
		Traitements et indemnités des agents de la Société nationale des Chemins de fer belges mis à la disposition de l'Etat-Major de l'armée, 4 ^e section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer):
a.		Traitement:
		1 chef de station adjoint de 1 ^{re} classe. fr. 39,000 »
		Indemnité de chef de station. 3,000 »
b.		Indemnité de résidence 800 »
c.		Indemnité familiale 360 »
d.		Indemnité spéciale 7,000 »
		TOTAL. . . fr. 50,160 »
4	»	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés de l'administration centrale et des services extérieurs des différents départements ministériels
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
8,461,600 »	8,427,230 »	34,370 »	»	
50,160 »	34,375 »	15,785 »	»	
14,000 »	14,000 »	»	»	
8,525,760 »	8,475,605 »	50,155 »	»	

ART. 3. — L'augmentation provient de ce que le sous-chef de bureau de 2^e classe est remplacé par un chef de station adjoint de 1^{re} classe.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		Matériel :	
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consentie au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
	a.	Fournitures de bureau, machines à écrire, à reproduire et à calculer, reliure des registres, impressions, papiers, enveloppes, ports de lettres et autres menues dépenses se rapportant aux différents organismes rattachés à l'administration centrale et frais généraux relatifs à l'Office central des imprimés. fr. 155,000 »	
	b.	Salaires et indemnités des hommes de peine et des nettoyeuses à la journée :	
		30 nettoyeuses pendant 306 jours à fr. 9.50 fr. 87,210 »	
		12 hommes de peine pendant 306 jours à 35 francs 128,520 »	
		42	
5		Indemnités diverses aux chauffeurs, etc., et salaires imprévus d'hommes de peine et de nettoyeuses supplémentaires à recruter éventuellement pour travaux exceptionnels. Versement à la Caisse de retraite au profit des nettoyeuses 5,000 »	
		Indemnités familiale et de naissance 9,000 »	229,730 »
	c.	Eclairage et chauffage 314,000 »	
	d.	Entretien des locaux et des bâtiments, achat et entretien du mobilier, abonnements téléphoniques, consommation d'eau, etc. 160,000 »	
	e.	Commission de réseau :	
		Graphiques pour l'étude et la préparation des transports militaires et l'exploitation militaire du réseau en temps de guerre 3,000 »	
	f.	Quote-part du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle 230,922 »	
6	»	Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale :	
		Alimentation de la Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale. Menues dépenses. Acquisitions de publications pour les services de l'administration centrale. Alimentation en ouvrages des bibliothèques de garnison des officiers	
7	»	Correspondances de service :	
		Redevance globale due à l'Administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925.)	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,525,760 »	8,475,605 »	50,155 »	»	
1,092,652 »	1,087,097 »	5,555 »	»	ART. 5. — L'augmentation résulte de la balance entre la majoration de 9,640 francs due à la quote-part du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle (littera <i>f</i>) et la diminution de 4,085 francs provenant de la suppression de l'homme de peine qui était utilisé pendant la saison d'hiver (littera <i>b</i>).
80,000 »	124,400 »	»	44,400 »	ART. 6. — La diminution résulte de la disparition de la charge temporaire de 44,400 francs, allouée en 1928 pour l'impression des comptes rendus des séances de la Commission militaire mixte.
394,660 »	394,660 »	»	»	
10,093,072 »	10,081,762 »	55,710 »	44,400 »	
AUGMENTATION . . fr.		11,310 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																						
CHAPITRE II.																																																																																																								
INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.																																																																																																								
Institut cartographique militaire. — Personnel :																																																																																																								
a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et salaires des ouvriers, fr. 3,631,086 50																																																																																																							
<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>EMPLOIS.</th><th>Traitements et salaires (maximum et minimum).</th><th colspan="2">MONTANT de la DÉPENSE.</th></tr><tr><td colspan="5">A. — SERVICES GÉNÉRAUX ET TECHNIQUES DE L'INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.</td></tr><tr><td colspan="5">1^o Personnel administratif :</td></tr><tr><td>1</td><td>Chef de service</td><td>50,000 »</td><td>50,000 »</td><td>»</td></tr><tr><td>6</td><td>Commis d'ordre</td><td>23,500 » 14,600 »</td><td>106,100 »</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>Dactylographe</td><td>13,100 »</td><td>13,100 »</td><td>»</td></tr><tr><td>2</td><td>Dactylographes (en disponibilité par suppression d'emploi) .</td><td>11,220 » 10,130 »</td><td>21,350 »</td><td>»</td></tr><tr><td>2</td><td>Huissiers</td><td>18,000 »</td><td>36,000 »</td><td>»</td></tr><tr><td>3</td><td>Huissiers (en disponibilité par suppression d'emploi) . . .</td><td>13,020 » 12,950 »</td><td>38,970 »</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>Agent civil militarisé.</td><td>17,784 »</td><td>17,784 »</td><td>»</td></tr><tr><td colspan="5">2^o Personnel technique :</td></tr><tr><td>4</td><td>Maîtres dessinateurs</td><td>37,500 » 35,000 »</td><td>147,500 »</td><td>»</td></tr><tr><td>2</td><td>Maîtres-graveurs</td><td>40,750 » 32,500 »</td><td>73,250 »</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>Graveur principal</td><td>27,000 »</td><td>27,000 »</td><td>»</td></tr><tr><td>44</td><td>Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-litho- graphes (dont 6 en disponibilité par suppression d'em- ploi, parmi lesquels 2 sans traitement)</td><td>28,666 » 10,620 »</td><td>769,646 »</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>Chef de bureau de calcul</td><td>49,000 »</td><td>49,000 »</td><td>»</td></tr><tr><td>1</td><td>Chef adjoint de bureau de calcul</td><td>31,000 »</td><td>31,000 »</td><td>»</td></tr><tr><td>11</td><td>Topographes-reviseurs (dont 3 en disponibilité par suppres- sion d'emploi et 1 en disponibilité sans traitement) . . .</td><td>22,500 » 15,370 »</td><td>105,670 »</td><td>»</td></tr><tr><td>4</td><td>Collationneurs (en disponibilité par suppression d'emploi) .</td><td>13,070 » 12,250 »</td><td>50,640 »</td><td>»</td></tr><tr><td>84</td><td colspan="2">A REPORTER . . fr.</td><td colspan="2">1,637,010 »</td></tr></table>					Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT de la DÉPENSE.		A. — SERVICES GÉNÉRAUX ET TECHNIQUES DE L'INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.					1 ^o Personnel administratif :					1	Chef de service	50,000 »	50,000 »	»	6	Commis d'ordre	23,500 » 14,600 »	106,100 »	»	1	Dactylographe	13,100 »	13,100 »	»	2	Dactylographes (en disponibilité par suppression d'emploi) .	11,220 » 10,130 »	21,350 »	»	2	Huissiers	18,000 »	36,000 »	»	3	Huissiers (en disponibilité par suppression d'emploi) . . .	13,020 » 12,950 »	38,970 »	»	1	Agent civil militarisé.	17,784 »	17,784 »	»	2 ^o Personnel technique :					4	Maîtres dessinateurs	37,500 » 35,000 »	147,500 »	»	2	Maîtres-graveurs	40,750 » 32,500 »	73,250 »	»	1	Graveur principal	27,000 »	27,000 »	»	44	Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-litho- graphes (dont 6 en disponibilité par suppression d'em- ploi, parmi lesquels 2 sans traitement)	28,666 » 10,620 »	769,646 »	»	1	Chef de bureau de calcul	49,000 »	49,000 »	»	1	Chef adjoint de bureau de calcul	31,000 »	31,000 »	»	11	Topographes-reviseurs (dont 3 en disponibilité par suppres- sion d'emploi et 1 en disponibilité sans traitement) . . .	22,500 » 15,370 »	105,670 »	»	4	Collationneurs (en disponibilité par suppression d'emploi) .	13,070 » 12,250 »	50,640 »	»	84	A REPORTER . . fr.		1,637,010 »	
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT de la DÉPENSE.																																																																																																					
A. — SERVICES GÉNÉRAUX ET TECHNIQUES DE L'INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.																																																																																																								
1 ^o Personnel administratif :																																																																																																								
1	Chef de service	50,000 »	50,000 »	»																																																																																																				
6	Commis d'ordre	23,500 » 14,600 »	106,100 »	»																																																																																																				
1	Dactylographe	13,100 »	13,100 »	»																																																																																																				
2	Dactylographes (en disponibilité par suppression d'emploi) .	11,220 » 10,130 »	21,350 »	»																																																																																																				
2	Huissiers	18,000 »	36,000 »	»																																																																																																				
3	Huissiers (en disponibilité par suppression d'emploi) . . .	13,020 » 12,950 »	38,970 »	»																																																																																																				
1	Agent civil militarisé.	17,784 »	17,784 »	»																																																																																																				
2 ^o Personnel technique :																																																																																																								
4	Maîtres dessinateurs	37,500 » 35,000 »	147,500 »	»																																																																																																				
2	Maîtres-graveurs	40,750 » 32,500 »	73,250 »	»																																																																																																				
1	Graveur principal	27,000 »	27,000 »	»																																																																																																				
44	Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-litho- graphes (dont 6 en disponibilité par suppression d'em- ploi, parmi lesquels 2 sans traitement)	28,666 » 10,620 »	769,646 »	»																																																																																																				
1	Chef de bureau de calcul	49,000 »	49,000 »	»																																																																																																				
1	Chef adjoint de bureau de calcul	31,000 »	31,000 »	»																																																																																																				
11	Topographes-reviseurs (dont 3 en disponibilité par suppres- sion d'emploi et 1 en disponibilité sans traitement) . . .	22,500 » 15,370 »	105,670 »	»																																																																																																				
4	Collationneurs (en disponibilité par suppression d'emploi) .	13,070 » 12,250 »	50,640 »	»																																																																																																				
84	A REPORTER . . fr.		1,637,010 »																																																																																																					

CRÉDITS demandés pour exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT de la DÉPENSE.
		84	REPORT. . fr.		1,637,010 »
			3 ^o Ouvriers militaires placés sans allocations militaires :		
		1	Chef d'équipe	16,740 »	16,740 »
		1	Mécanicien de précision	16,156 80	16,156 80
		6	Ouvriers qualifiés.	14,198 40	
		4	Journaliers spécialisés	12,607 20	83,782 0
		1	Journalier non spécialisé.	12,240 »	48,960 »
				12,264 »	12,264 »
			B. — IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE ET ATELIERS DE PHOTOGRAPHIE.		
			1 ^o Personnel civil :		
		1	Chef des ateliers de photographie	24,000 »	24,000 »
		2	Photographes.	17,000 »	33,000 »
		8	Imprimeurs transporteurs	26,000 »	192,000 »
		1	Chef ponceur	22,500 »	17,784 »
			2 ^o Ouvriers civils militarisés :		
		1	Chef d'équipe.	17,784 »	17,784 »
		1	Mécanicien de presse.	17,520 »	17,520 »
		5	Ouvriers spécialistes	16,200 »	81,000 »
		6	Ouvriers qualifiés.	14,220 »	85,320 »
			3 ^o Ouvriers militaires placés sans allocations militaires :		
		10	Ouvriers spécialistes	16,156 80	159,732 »
		6	Ouvriers qualifiés.	15,055 20	85,190 40
			C. — IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE.		
			1 ^o Personnel de direction et de bureau :		
		1	Directeur	44,000 »	44,000 »
		3	Commis d'ordre	17,000 »	48,600 »
		1	Dactylographe	14,600 »	13,100 »
			A REPORTER . . fr.		2,633,944 »
		143			A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,856,200 »	2,678,518 »	177,682 »	»	ART. 8. — Majoration provenant : 1° des augmentations normales des traitements et salaires et du rappel à l'activité de quatre techniciens qui avaient été mis en disponibilité par suppression d'emploi, rappel motivé par la décision prise, en 1928, de reconstituer sur de nouvelles bases, le service cinématographique de l'armée ; 2° du fait que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont étaient frappés les traitements, porte cette année ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre) 3° de la nécessité de recruter du personnel temporaire, vu l'accroissement des travaux demandés par les unités et services de l'armée.
2,856,200 »	2,678,518 »	177,682 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT . . fr.	
</				

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,856,200 »	2,678,518 »	177,682 »	»	
2,856,200 »	2,678,518 »	177,682 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
			REPORT. . fr. 3,631,086 50
	b.	Indemnité de résidence :	
		Services généraux et techniques fr. 10,500 »	
		Imprimerie lithographique et ateliers de photographie . . 750 »	
		Imprimerie typographique 2,250 »	
		Service cinématographique 4,500 »	
			18,000 »
	c.	Indemnités familiale et de naissance :	
		Services généraux et techniques fr. 22,800 »	
		Imprimerie lithographique et ateliers de photographie . . 16,800 »	
		Imprimerie typographique 1,440 »	
		Service cinématographique 5,880 »	
			46,920 »
	d.	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) aux militaires placés sans allocations militaires :	
		Services généraux et techniques fr. 2,664 50	
		Imprimerie lithographique et ateliers de photographie . . . 3,613 50	
		Imprimerie typographique 1,615 50	
			7,893 50
	e.	Indemnités pour travaux sur le terrain.	217,000 »
	f.	Indemnité à un fonctionnaire du Ministère des Colonies dirigeant le service géo- désique	8,500 »
		TOTAL . . fr. 3,929,400 »	
		A déduire : Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	1,073,220 »
		RESTE . . fr. 2,856,180 »	
		Soit en chiffres ronds. . fr. 2,856,200 »	
		A REPORTER. fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,856,200 »	2,678,518 »	277,682 »	»	
2,856,200 »	2,678,518 »	277,682 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
9		Institut cartographique militaire. — Dépenses d'exploitation et d'administration, approvisionnements, instruments, etc. :	
	a.	Achat et réparations d'instruments topographiques et géodésiques. Construction et entretien de signaux géodésiques fr. 45,000 »	
	b.	Dépenses d'administration des services généraux : chauffage, éclairage, eau, etc. <i>(y compris une somme de 12,000 francs pour le chauffage central, l'éclairage électrique et l'eau des locaux occupés par la Direction supérieure du service de santé et le service médical et pharmaceutique de l'armée); téléphones, documentation, entretien des bâtiments du mobilier et du charroi.— Divers (y compris une somme de 75,000 francs en charge temporaire) . . . fr. 287,850 »</i> Subsides annuels : 1 ^o Au Comité national de géodésie et de géophysique fr. 2,000 » 2 ^o Au Bureau permanent de la carte du monde au 1/1.000.000 ^e 150 » 2,150 »	290,000 »
	c.	Imprimerie lithographique et ateliers de photographie : Matières (papiers, etc.) fr. 81,000 » A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles 44,000 » Reste. . fr. 37,000 »	
		Matières, etc., pour l'édition du <i>Bulletin belge des sciences militaires</i> , fourni contre facture d'ordre ne donnant pas lieu à liquidation, à la Bibliothèque du Département . . . fr. 10,000 »	47,000 »
	d.	Service cinématographique : Matières (films, produits, etc.) fr. 187,500 » A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles 5,000 » Reste. . fr. 182,500 » Entretien des appareils cinématographiques dans les corps et établissements d'instruction 24,500 »	207,000 »
	e.	Imprimerie typographique : Achat de matières, articles de bureau, etc., pour cessions contre factures d'ordre ne donnant pas lieu à liquidation, aux services du Département et aux unités et services de l'armée et pour les cessions contre paiement fr. 1,525,000 » A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles 665,000 »	
		Reste. . fr. 860,000 »	
		TOTAL. . fr. 1,449,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,856,200 »	2,678,518 »	177,682 »	»	
1,449,000 »	1,122,600 »	326,400 »	»	ART. 9. — L'augmentation provient : 1° de la mise du service cinématographique, reconstitué en 1928 sur de nouvelles bases, à hauteur des nécessités (matériel et matières pour confectionner de nouveaux films d'instruction et l'entretien des appareils et cinémathèques régimentaires) ; 2° de la majoration des cessions à effectuer, contre factures d'ordre, aux différents services de l'armée (impression de règlements, etc.). Il est tenu compte d'une nouvelle charge temporaire de 75,000 francs, laquelle se rapporte, comme en 1928, à la réfection indispensable, vu sa vétusté, d'un des toits des bâtiments de l'Institut cartographique militaire.
4,305,200 »	3,801,118 »	504,082 »	»	
AUGMENTATION . . fr.		504,082 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.		
Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes en service actif :		
10	a.	Traitements et indemnités des officiers et assimilés. fr. 169,807,400 »
	b.	Traitements, solde et indemnités des militaires de rang subalterne 225,539,700 »
	c.	Traitements et indemnités des aumôniers et des prêtres agréés 1,154,280 »
	d.	Logement avec ou sans nourriture 100,000 »
		TOTAL . . . fr. 396,601,380 »
Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice des arrêtés royaux du 18 décembre 1925 :		
11	a.	Officiers en congé à traitement réduit fr. 11,661,400 »
	b.	Officiers en congé à demi-traitement 8,856,000 »
	c.	Sous-officiers : indemnité de départ. 1,417,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
SERVICES GÉNÉRAUX DES CORPS DE TROUPE.		
Services généraux des corps de troupe :		
a.	Service de l'administration :	
	1 ^o Frais de bureau :	
	I. indemnités fixes de bureau. fr. 1,360,000 »	
	Liquidation sur factures des dépenses de bureau des autorités ne bénéficiant pas d'indemnités fixes. 50,000 »	
	Chauffage des bureaux 825,000 »	
	2,235,000 »	
	2 ^o Dépenses diverses prévues par le règlement sur l'adminis- tration des corps de troupe. 320,000 »	
	2,555,000 »	
	Service de l'instruction :	
	Cours régimentaires et cours particuliers fr. 110,000 »	
	Prix de tir. 85,000 »	
	Fournitures de bureau d'ordre technique. 15,000 »	
	Achat de matériel didactique pour les corps et certaines écoles, dépenses d'ordre général et imprévues relatives à l'instruc- tion 30,000 »	
		240,000 »
		A REPORTER . . fr. 2,795,000 »

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
396,601,380	348,233,854	48,367,526	»	ART. 10. — Voir aux annexes les développements des littera <i>a</i>, <i>b</i> et <i>c</i>. Malgré la diminution du nombre des officiers, il y a majoration résultant : 1^o des augmentations normales des traitements ; 2^o de l'octroi aux officiers et sous-officiers d'indemnités pour études spéciales faites ; 3^o de l'octroi d'indemnités au personnel instructeur des pelotons spéciaux ; 4^o de la majoration de l'indemnité allouée au sous-chef d'état-major général de l'armée ; 5^o de la majoration des indemnités allouées aux officiers ingénieurs des fabrications militaires ; 6^o de la majoration des indemnités de marche, de séparation et de séjour dans les camps aux officiers ; 7^o de la majoration des indemnités de séparation aux sous-officiers ; 8^o de l'extension du droit aux allocations spéciales pour charges militaires aux officiers veufs sans enfant à charge ; 9^o de la majoration des indemnités allouées aux sous-officiers faisant fonctions d'officier d'administration ou de comptable de matériel ; 10^o de l'augmentation du nombre de militaires de rang subalterne appointés ; 11^o d'un plus grand nombre de militaires de carrière mariés ; 12^o du fait que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont les traitements étaient frappés, porte ses effets cette année sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre). Il a été tenu compte : 1^o de la suppression du crédit sollicité, en 1928, pour bissexe de l'année ; 2^o du fait que les indemnités professionnelles du personnel spécialiste du service technique des chars de combat, qui, en 1928, faisaient l'objet du littera <i>i</i> de l'article 31, seront dorénavant supportées par le présent article. ART. 11. — Voir aux annexes les développements des littera <i>a</i>, <i>b</i> et <i>c</i>. La diminution résulte : 1^o de la réduction des effectifs officiers ; 2^o du fait que le congé à traitement entier des officiers, dont il est question au présent article, est transformé, à partir du 1^{er} janvier 1929, en congé à traitement réduit (égal au taux de la pension d'ancienneté) pour certains, et en congé à demi-traitement pour d'autres ; 3^o de la réduction du nombre des sous-officiers bénéficiant des indemnités de départ. Il est tenu compte de la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont les traitements étaient frappés, laquelle porte ses effets cette année, en ce qui concerne les officiers en congé à demi-traitement, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre).
21,934,400	37,616,728	»	15,682,328	
418,535,780	385,850,582	48,367,526	15,682,328	
AUGMENTATION . fr.		32,685,198		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
12		REPORT. . fr.	2,795,000 »
	c.	Service de la bibliothèque :	
		Dépenses d'administration fr.	6,000 »
		Chauffage des bibliothèques.	12,000 »
			18,00 »
	d.	Service de l'éducation physique :	
		Equipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps fr.	98,300 »
		Entretien de ces équipements et matériel. — Frais d'orga- nisation des championnats prévus par les instructions et des épreuves officielles. — Frais d'administration résultant de l'éducation physique	47,750 »
		Frais pour représentation aux concours hippiques inter- nationaux à l'étranger	15,000 »
		Bassin de natation de la garnison de Bruxelles	38,000 »
			199,050 »
	e.	Service de la musique :	
		Dépenses.	42,000 »
		Recettes à faire conformément à l'article 2 de la loi du budget.	42,000 »
			»
			3,012,050 »
	f.	Service des écuries :	
		Dépenses.	675,950 »
		Recettes à faire conformément à l'article 2 de la loi du budget.	1,875,950 »
		Excédent des recettes	1,200,000 »
	RESTE. . fr.	1,812,050 »	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,812,050 »	1,833,450 »	»	21,400 »	ART. 12. — Malgré la majoration des indemnités pour frais de bureau (510,000 francs) et diverses augmentations dues au fait que des crédits sont mis en rapport avec les besoins prévus pour 1929, le présent article accuse une diminution par suite d'une plus-value de certaines recettes (littera f) autorisées par l'article 2 de la loi de budget.
1,812,050 »	1,833,450 »	»	21,400 »	
DIMINUTION . . . fr.		21,400		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
		Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique :
a.		Frais d'hospitalisation des sous-officiers, caporaux et soldats; des invalides de guerre; des miliciens de la nouvelle levée ou des civils placés en observation respectivement par les bureaux de recrutement et les commissions provinciales de pensions militaires d'invalidité; solde d'hôpital des militaires non appointés, etc. fr. 5,250,000 »
		Frais d'hospitalisation dans les hospices civils, sanatoria et asiles d'aliénés. 150,000 »
b.		Frais d'inhumation et du culte dans les hôpitaux militaires. 5,400,000 »
c.		Entretien locatif, eau, gaz, chauffage, etc. 60,000 »
d.		Achat de matériel et d'objets de couchage, d'habillement, etc. 1,873,500 »
e.		Achat de 300,000 »
		Services médico-chirurgical et pharmaceutique :
		Achat de médicaments, d'objets de pansements, de chirurgie, etc.; soins donnés aux ayants droit par des médecins civils et militaires, médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, etc. 13,558,600 »
f.		Gros entretien, constructions et améliorations, etc., des bâtiments (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire) 800,000 »
g.		Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières et des médecins gymnastes; salaires et indemnités des ouvriers (civils militaires et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc.):
		Traitements et salaires :
		119 sœurs hospitalières à 8,000 fr. fr. 952,000 »
		49 infirmières (de 12,000 à 22,500 fr.) 934,730 »
		3 médecins gymnastes (de 15,000 à 22,500 fr.) 47,000 »
		65 ouvriers { (57 de 30,40 à 46,40 fr.) 785,644 »
		71 ouvrières (de 22 à 34,80 fr.) 562,100 »
		307 3,281,474 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement). 11,000 »
		RESTE. . . fr. 3,270,474 »
		Indemnités familiale et de naissance 38,500 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée 10,000 »
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires 7,500 »
		3,326,474 »
		TOTAL. . . fr. 25,318,574 »
		A déduire :
		Montant des dépenses pour cessions de médicaments et de matériel médical à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles. 7,498,600 »
		RESTE. . . fr. 17,819,974 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
17,819,974 »	17,824,765 »	»	4,791 »	ART. 13. — Malgré une majoration résultant : 1° du renchérissement des produits pharmaceutiques ; 2° de l'importance des travaux de gros entretien, à effectuer en 1929, aux bâtiments (y compris une somme de 200,000 francs, en charge temporaire, pour l'achèvement des travaux de réfection et d'appropriation à faire dans l'ancien hôpital de Mons qui est rendu à sa destination première) ; 3° de la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont les traitements étaient frappés, laquelle porte ses effets cette année, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre) ; il y a diminution du chef : 1° de la réduction du personnel ; 2° de la réduction des frais d'hospitalisation ; 3° du transfert du présent article (littéra c) à l'article 36 (littéra a) d'une somme de 26,500 francs pour les cessions d'eau, d'électricité, de gaz et divers, qui sont faites dans les camps par le service des bâtiments militaires et que celui-ci conservera à sa charge.
17,819,974 »	17,824,765 »	»	4,791 »	
DIMINUTION. . fr.		4,791 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
ACADÉMIE MILITAIRE. — ÉCOLES ET MUSÉE DE L'ARMÉE.		
Ecole militaire. — Personnel.		
TABLEAU DU PERSONNEL.		
ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU SERVICE INTÉRIEUR :		
1 ^o Officiers :		
	1 commandant et directeur des études fr.	6,000 »
	1 officier supérieur, commandant en second	4,800 »
	1 instructeur	1,680 »
	3 instructeurs-adjoints (à 1,200 fr.)	3,600 »
	6 inspecteurs des études (à 3,000 fr.)	18,000 »
	1 secrétaire.	1,680 »
		----- 35,760 »
2 ^o Employés civils :		
	1 dessinateur fr.	36,000 »
	6 préparateurs (de 15,000 à 32,000 fr.)	162,625 »
	1 archiviste.	13,800 »
	1 dactylographe	17,300 »
	2 économes (de 12,000 à 34,000 fr.)	50,000 »
		----- 279,725 »
3 ^o Journaliers ou manœuvres non spécialisés :		
	1 concierge (porte latérale) fr.	12,180 »
	1 aide-cuisinier.	12,480 »
	3 buandiers (de 840 à 1,040 fr. par mois)	37,440 »
	28 hommes de peine (id.)	334,470 »
		----- 396,570 »
4 ^o Journaliers ou manœuvres spécialisés :		
	4 chauffeurs (de 890 à 1,040 fr. par mois) fr.	47,700 »
	2 chauffeurs temporaires (id. pendant la saison d'hiver) . .	13,200 »
	2 cuisiniers (12,975 et 13,200 fr.)	26,175 »
	13 garçons de bureau, de laboratoires et plantons (de 12,000 à 13,200 fr.)	165,750 »
		----- 252,825 »
5 ^o Ouvriers qualifiés :		
	2 infirmiers (de 940 à 1,200 fr. par mois). fr.	27,000 »
	1 concierge (porte centrale)	14,970 »
	1 concierge (porte de l'Ecole d'application).	14,160 »
	1 chauffeur.	14,198 »
	2 électriciens (de fr. 36.80 à fr. 46.40 par jour)	25,460 »
	2 menuisiers (fr. 46.40 par jour)	28,396 »
	1 tourneur mécanicien.	14,198 »
	1 électricien temporaire	10,772 »
		----- 149,154 »
6 ^o Personnel féminin :		
	1 lingère fr.	8,160 »
		----- 8,160 »
14	90	A REPORTER . . . fr. 1,122,194 »

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,646,000 »	2,376,281 »	269,719 »	»	ART. 14. — L'augmentation provient : 1° des augmentations normales des traitements et salaires ; 2° de la majoration des indemnités accordées à certains membres du personnel militaire attaché à l'Ecole ; 3° de ce que le salaire de l'ouvrier électricien, recruté à titre temporaire à partir du 1^{er} juillet 1928, a été prévu pour toute l'année 1929, alors qu'en 1928, ledit salaire n'a été calculé que pour une période de 6 mois ; 4° de ce que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont les traitements étaient frappés, et le passage, dans le cadre des professeurs civils, de 3 officiers-professeurs, portent leurs effets en 1929, sur une période de 12 mois, tandis qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre) ; 5° du supplément de deniers de poche accordé aux chefs et sous-chefs de division ; 6° de la majoration du crédit prévu pour les bourses d'études, conséquence de la hausse du coût de la vie.
2,646,000 »	2,376,281 »	269,719 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
			REPORT. . fr. 1,122,194 »
		CORPS ENSEIGNANT :	
		9 professeurs militaires (de 1,680 à 2,400 fr.) fr.	18,480 »
		16 professeurs civils (de 60,000 à 75,000 fr.)	1,187,000 »
		25 répétiteurs militaires (à 1,200 fr.)	30,000 »
		3 répétiteurs civils (de 26,000 à 56,000 fr.)	112,500 »
		1 maître de langue anglaise (civil)	24,000 »
		1 maître de dessin (civil)	18,600 »
		1 premier maître d'équitation	2,010 »
		1 maître d'équitation	1,680 »
		2 maîtres adjoints d'équitation (1,200 fr.)	2,400 »
		1 maître de langue allemande (militaire)	1,680 »
		4 chargés de cours (militaires) (1,680 fr.)	6,720 »
		3 chargés de cours (civils) (de 6,600 à 14,300 fr.)	27,500 »
		67	1,432,600 »
		Bourses d'études	39,600 »
		Supplément de deniers de poche accordé aux quatre chefs et aux six sous-chefs de division	3,660 »
		Indemnité de résidence	750 »
		Indemnités familiale et de naissance	51,360 »
		Hautes paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	7,118 »
		Indemnités de déplacements	500 »
		TOTAL . . fr.	2,657,782 »
		<i>A déduire :</i>	
		1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)	11,782 »
		RESTE . . fr.	2,646,000 »
		Ecole militaire. — Dépenses d'administration :	
15	a.	Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'Ecole de guerre).	346,000 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments	
	b.	Achat de livres, appareils, instruments et modèles. — Dépenses diverses non prévues	80,000 »
			A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,646,000 »	2,376,281 »	269,719 »	»	
426,000 »	416,000 »	10,000 »	»	ART. 15. — Malgré la réduction des frais de chauffage (littera <i>a</i>), il y a augmentation du chef de la hausse du prix des livres, des appareils et des matières premières (littera <i>b</i>).
3,072,000 »	2,792,281 »	279,719 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr
		Ecole de guerre. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL.	
		ETAT-MAJOR ET CORPS ENSEIGNANT :	
		1 commandant. fr.	6,000 »
		1 commandant en second, professeur	4,800 »
		5 professeurs militaires à 2,400 fr.	12,000 »
		4 professeurs militaires adjoints à 1,680 fr.	6,720 »
		7 chargés de cours militaires à 1,680 fr.	11,760 »
		10 professeurs suppléants et chargés de cours suppléants (militaires) à 1,200 fr.	12,000 »
		2 premiers maîtres d'équitation à 240 fr.	480 »
		1 maître-adjoint d'équitation	240 »
		2 conférenciers militaires.	700 »
		5 professeurs civils (de 6,600 à 14,300 fr.)	48,100 »
		2 maîtres de langues (1,680 et 240 fr.)	1,920 »
		11 conférenciers.	900 »
		1 officier secrétaire	1,680 »
			107,300
16	47	SERVICE INTÉRIEUR :	
		1 aide-bibliothécaire fr.	17,300 »
		1 copiste-dessinateur	15,900 »
		3 garçons de bureau (à 1,100 fr. par mois).	39,600 »
		4 ouvriers qualifiés (de 940 à 1,260 fr. par mois)	57,780 »
		1 homme de peine.	11,280 »
		1 préparateur du cours de sciences	500 »
			142,360 »
	11		
		Indemnité de résidence.	750 »
		Indemnités familiale et de naissance	2,760 »
		Indemnité pour frais de déplacement du personnel civil	1,000 »
		TOTAL. . fr.	254,170 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement).	709 »
		RESTE. . fr.	253,461 »
		A REPORTER. . fr.	

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,072,000 »	2,792,281 »	279,719 »	»	
253,461 »	228,984 »	24,477 »	»	ART. 16. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1929, compte tenu : 1° de l'allocation d'une indemnité mensuelle aux professeurs suppléants ou suppléants chargés de cours. (Arrêté royal du 7 février 1928); 2° de la majoration des indemnités accordées à certains membres du personnel militaire attaché à l'Ecole.
3,325,461 »	3,021,265 »	304,196 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
17	»	Ecole de guerre. — Dépenses d'administration : Achat de livres et d'instruments; service des autographies; achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments incombant aux occupants	
18	»	Frais des cours de formation des officiers des services administratifs.	
		Ecoles des pupilles de l'armée. — Personnel :	
	a.	Indemnité au commandant supérieur des écoles. fr.	1,800 »
	b.	Personnel civil enseignant :	
		1 directeur des études des écoles primaires, en disponibilité . fr.	40,456 »
		13 professeurs (de 21,600 à 50,400 fr.)	566,000 »
		25 régents (de 18,000 à 50,400 fr.)	888,050 »
		3 régents en disponibilité.	64,050 »
		1 instituteur des écoles moyennes	25,200 »
		4 instituteurs des écoles primaires, en disponibilité	80,800 »
		6 instituteurs des écoles primaires (de 15,000 à 28,000 fr.)	147,000 »
		2 instituteurs des écoles moyennes, en disponibilité	12,220 »
		1 professeur de dessin.	28,000 »
		1 maître de chant.	3,780 »
		1 professeur sans diplôme (1)	46,800 »
		1 professeur sans diplôme	3,475 »
		1 professeur intérimaire	24,000 »
			1,929,831 »
	60		
	c.	Personnel civil militarisé, personnel civil non militarisé et militaires placés sans allocations militaires :	
		2 secrétaires-archivistes en disponibilité (de 10,000 à 20,000 fr.) fr.	31,800 »
		1 chef de ménage en disponibilité	14,000 »
		2 concierges (de 840 à 980 fr. par mois).	22,440 »
		8 chauffeurs machinistes (de 940 à 1,200 fr. par mois)	111,120 »
		1 aide chauffeur	12,540 »
		3 machinistes électriciens (de 1,000 à 1,300 fr. par mois).	38,940 »
		1 aide électricien	11,580 »
		8 cuisiniers (de 890 à 1,070 fr. par mois)	99,000 »
		5 aides cuisiniers (de 840 à 1,070 fr. par mois)	62,760 »
		3 menuisiers (de 890 à 1,040 fr. par mois).	35,520 »
		23 hommes de peine (de 840 à 980 fr. par mois)	266,800 »
		13 garçons de table (de 840 à 980 fr. par mois).	151,680 »
		14 veilleurs de nuit. (de 890 à 1,040 fr. par mois)	155,820 »
		1 préposé au service des eaux.	10,980 »
		1 préposé au service de la salle de bains	11,880 »
			1,036,860 »
		86	
		Hautes paies pour décorations militaires et pour chevrons de front au personnel militaire placé sans allocations militaires	10,402 »
	d.	Indemnités familiale et de naissance	1,047,262 » 146,630 »
		A déduire :	
		1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)	14,627 »
		TOTAL. . . fr.	3,125,523 »
		RESTE. . fr.	3,110,896 »
		A REPORTER. . fr.	

CREDITS demandés pour exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,325,461 »	3,021,265 »	304,196 »	»	
25,000 »	25,000 »	»	»	
20,000 »	10,000 »	10,000 »	»	ART. 18. — Augmentation provenant de la nécessité de réorganiser certains cours. Le texte de l'article a été modifié pour le mettre en concordance avec les instructions régissant la matière.
				(1) Ancien officier qui bénéficie du barème des régents professeurs non diplômés faisant fonctions de docteurs.
3,110,896 »	3,046,449 »	64,447 »	»	ART. 19. — Malgré la réduction du personnel, le présent article accuse une majoration résultant : 1° des augmentations normales des traitements et salaires ; 2° du fait que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. porte cette année ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre).
6,481,357 »	6,102,714 »	378,643 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.			
20		Ecoles des pupilles de l'armée. — Dépenses d'administration :				
	a.	Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes fr.	6,100	»		
	b.	Service du culte	2,580	»		
	c.	Achat et entretien d'instruments pour le cabinet de physique et de chimie. . .	5,000	»		
	d.	Fournitures classiques	33,000	»		
	e.	Abonnements et communications téléphoniques.	3,600	»		
	f.	Service de la bibliothèque	2,400	»		
	g.	Entretien des bâtiments (y compris une somme de 182,000 francs en charge temporaire).	561,500	»		
	h.	Chauffage	414,820	»		
	i.	Imprévus.	10,000	»		
21		Ecoles d'armes. — Personnel :				
	a.	Indemnité au commandant de l'Ecole d'armes fr.	3,600	3,600	3,600	10,800
	b.	Indemnité au commandant du Centre d'études techniques .	3,000	—	3,000	6,000
	c.	Indemnité au directeur du cours de perfectionnement pour sous-lieutenants	3,000	—	—	3,000
	d.	Indemnité au directeur du cours de sous-officiers instructeurs brevetés.	3,000	—	—	3,000
	e.	Indemnité aux officiers faisant partie du personnel enseignant (professeurs-adjoints, etc.).	38,400	24,000	48,000	110,400
TOTAUX. . fr.			51,000	27,600	54,600	133,200
22		Ecoles d'armes. — Dépenses d'administration :				
	a.	Achat et entretien d'instruments de laboratoire et de recherches. fr.	1,500	1,500	5,000	8,000
	b.	Travaux du centre d'études techniques	3,500	—	15,000	18,500
	c.	Dépenses pour les cours et bibliothèques (matériaux, ouvrages techniques et fournitures classiques). . . .	8,000	5,000	10,000	23,000
	d.	Dépenses relatives aux cours de sous-officiers, aux cours d'illettrés, etc..	100	—	600	700
	e.	Harnachements anglais.	—	1,500	—	1,500
	f.	Abonnements et communications téléphoniques.	—	750	600	1,350
	g.	Entretien des bâtiments { Gros entretien	79,400	7,000	64,385	150,785
	h.	Chauffage	29,440	60,500	52,000	141,940
	i.	Imprévus.	40,000	55,805	46,000	141,805
			6,000	4,000	1,500	11,500
TOTAUX. . fr.			167,940	136,055	195,085	499,080
			A REPORTER. . fr.			

CREDITS demandés pour exercice 1929.	CREDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
6,481,357 »	6,102,714 »	378,643 »	»	
1,039,000 »	630,165 »	408,835 »	»	ART. 20. — Malgré la disparition de la charge temporaire de 106,600 francs, allouée en 1928 pour les frais d'aménagement de l'école de Saffraenberg, le présent article accuse une majoration provenant : 1° de la hausse du prix des matières premières et de la main-d'œuvre ; 2° de travaux de gros entretien qui, tousjours différés, sont devenus indispensables ; 3° de grands travaux et aménagements qui restent à effectuer à la suite de la réunion à l'établissement de Saffraenberg, des écoles de Saffraenberg et de Marneffe (182,000 francs en charge temporaire) ; 4° du fait que les frais de chauffage de tous les locaux sont supportés, cette année, par le présent article, alors qu'en 1928, les frais de chauffage des locaux autres que les salles de cours étaient imputés à charge de l'article 44 « Combustibles ».
133,200 »	70,100 »	63,100 »	»	ART. 21. — Augmentation due à la majoration des indemnités prévues au présent article, compte tenu de la réduction du personnel enseignant de l'Ecole d'artillerie.
499,080 »	437,400 »	61,680 »	»	ART. 22. — Malgré la disparition de la charge temporaire de 30,000 francs, allouée en 1928 pour travaux à effectuer au camp de Brasschaet, et le transfert à l'article 36 (littéra a) d'une somme de 85,000 francs pour les cessions d'eau, d'électricité, de gaz et divers, qui sont faites dans les camps par le service des bâtiments militaires et que celui-ci conservera désormais à sa charge, il y a augmentation résultant notamment : 1° de travaux de gros entretien qui, toujours différés, sont devenus indispensables ; 2° du fait que le coût du combustible nécessaire au chauffage de tous les locaux est, à partir de cette année, à charge du présent article, alors que précédemment, les frais de chauffage des locaux autres que les salles de cours étaient supportés par l'article « Combustibles » (article 44).
8,152,637 »	7,240,379 »	912,258 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . fr.	
23	a.	Ecole du service de santé. — Personnel :			
	b.	Indemnité au commandant de l'Ecole, directeur des études. fr.	1,500	»	
	c.	Indemnité aux professeurs (6 officiers à 1,200 francs)	7,200	»	
	d.	Indemnité aux répétiteurs (6 officiers à 600 francs)	3,600	»	
		Indemnité aux professeurs des 4 sections (12 officiers à 1,200 francs)	14,400	»	
24		Ecole du service de santé. — Dépenses d'administration :			
	a.	Frais d'achat et d'entretien du matériel scolaire	1,500	»	
	b.	Fournitures classiques	2,000	»	
	c.	Service de la bibliothèque	500	»	
	d.	Entretien des bâtiments et du mobilier :			
		Nettoyage des classes, laboratoires, etc. fr.	1,000	»	
		Entretien des baraquements.	2,000	»	
	e.	Chauffage	3,000	»	
	f.	Eclairage électrique.	4,000	»	
	g.	Imprévus.	500	»	
			1,000	»	
25		Ecole des services automobiles. — Personnel :			
	a.	Indemnité au commandant de l'Ecole. fr.	1,440	»	
	b.	Indemnité aux professeurs	8,640	»	
			10,080	»	
26		Ecole des services automobiles. — Dépenses d'administration :			
	a.	Frais d'administration fr.	1,200	»	
	b.	Frais d'instruction, fournitures classiques, achat de matériel de démonstration, etc.	21,200	»	
	c.	Chauffage des salles de cours	1,800	»	
	d.	Force motrice	1,550	»	
	e.	Charbon de forge.	1,000	»	
	f.	Bibliothèque technique.	500	»	
	g.	Menues dépenses (achat de matériel de nettoyage pour les garages et les salles de cours, achat d'essuie-mains, savon pour le personnel des garages et des élèves, etc.)	500	»	
	h.	Imprévus.	750	»	
27		Institut militaire d'éducation physique. — Personnel :			
		Indemnités au personnel enseignant : Commandant de l'Institut fr.		2,250	»
		Professeurs (1800 × 4)	7,200	»	
		Médecin militaire.	1,800	»	
		Adjudant moniteur (1200 × 3)	3,600	»	
		Sous-officier moniteur (600 × 4)	2,400	»	
		A REPORTER. fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
8,152,637 »	7,240,379 »	912,258 »	»	
26,700 »	26,700 »	»	»	
12,500 »	10,400 »	2, 00 »	»	ART. 24. — Crédit mis à hauteur des besoins prévus pour 1929. Il est tenu compte de ce que les frais résultant du chauffage des locaux sont supportés, cette année, par le présent article, alors qu'en 1928, ces frais étaient imputés à charge de l'article 44 « Combustibles ».
10,080 »	5,040 »	5,040 »	»	ART. 25. — Augmentation due à la majoration des indemnités prévues au présent article.
28,500 »	18,500 »	10,000 »	»	ART. 26. — Bien que l'article 36 « Service des bâtiments militaires, etc. » supportera dorénavant les frais d'entretien des bâtiments de l'Ecole des services automobiles (Fort II, Borsbeek), frais qui, auparavant, étaient imputés à charge du présent article, il y a augmentation résultant : 1° du rattachement au présent article de dépenses (littera d, e, f, g, h nouveaux) qui, en 1928, étaient supportés par l'article 34 (littera c) : « Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile » ; 2° de la hausse du prix des fournitures classiques ; 3° de l'achat de matériel pour la salle de démonstration, matériel nécessaire au bon fonctionnement des cours.
17,250 »	10,200 »	7,050 »	»	ART. 27. — Augmentation due à la majoration des indemnités prévues au présent article.
8,247,667 »	7,311,219 »	936,448 »	»	

NUMERO	LITTERA
des	des
articles	dévelop- pements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

REPORT. . . fr.

Institut militaire d'éducation physique. — Dépenses d'administration :

28	a.	Equipements et matériel d'éducation physique pour le personnel enseignant et le personnel élève fr.	35,995	»
	b.	Laboratoire de physiologie et de chimie biologique	10,350	»
	c.	Ouvrages, cours, films, matériel didactique. Bibliothèque	6,900	»
	d.	Chauffage des locaux	7,000	»

Musée royal de l'armée. — Personnel :

TABLEAU DU PERSONNEL :

29	1	conservateur en chef fr.	70,000	»
	2	conservateurs-adjoints (de 24,000 à 43,000 fr.).	76,000	»
	1	secrétaire-économiste	20,000	»
	1	commis	17,000	»
	1	surveillant	13,000	»
	12	ouvriers (de 32,80 à 40 fr. par jour)	159,640	»
	1	gardienne de vestiaire	3,100	»
19				

Indemnités familiale et de naissance 8,500 »

Musée royal de l'armée. — Dépenses d'administration :

30	a.	Frais de bureau, impressions et papiers fr.	2,000	»
	b.	Entretien des locaux	6,000	»
	c.	Chauffage, éclairage, service des eaux.	38,000	»
	d.	Entretien du mobilier et des collections	3,000	»
	e.	Achats pour collections : armes, tableaux, archives, livres, uniformes	5,800	»
	f.	Divers et imprévus : assurances contre l'incendie et le vol des collections mises en dépôt; correspondances, frais d'envoi, frais de déplacement et de mission	4,300	»

TOTAL DU CHAPITRE VI. . . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
8,247,667 »	7,311,219 »	936,448 »	»	
60,245 »	53,245 »	7,000 »	»	ART. 28. — La majoration provient de ce que les frais résultant du chauffage des locaux sont, cette année, supportés par le présent article, alors qu'en 1928, ces frais étaient imputés à charge de l'article 44 « Combustibles ».
367,240 »	342,495 »	24,745 »	»	ART. 29. — La majoration provient : 1° des augmentations normales des traitements et salaires ; 2° du salaire des deux ouvriers supplémentaires, recrutés à partir du 1 ^{er} juillet 1928, lequel a été prévu pour toute l'année 1929, tandis qu'en 1928, ledit salaire n'a été calculé que pour une période de 6 mois ; 3° du fait que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. porte ses effets, cette année, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre).
59,100 »	55,100 »	4,000 »	»	ART. 30. — Augmentation provenant de la hausse du coût de l'électricité, de l'eau (littéra c) et des matières premières (littéra d).
8,734,252 »	7,762,059 »	972,193 »	»	
AUGMENTATION . . fr		972,193		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE VII.						
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.						
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et parcs d'artillerie :						
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
a.	Inspection des fabrications et adminis- tration centrale :					
3	Agents civils d'artillerie	34,500	»	103,500	»	
3						
	Indemnités familiale et de naissance. .	»	»	360	»	
	A déduire :			103,860	»	
	1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).	»	»	435	»	
	RESTE. . fr.					103,425
b.	Arsenal de construction :					
1	Ingénieur d'artillerie (en disponi- bilité)	49,400	»	49,400	»	
2	Agents techniques principaux . . .	34,000	»	68,000	»	
2	Agents techniques	24,875	»	49,750	»	
6	Agents administratifs principaux . .	35,250	»	211,500	»	
9	Agents administratifs	17,750	»	159,750	»	
1	Maître ellier	16,320	»	16,320	»	
1	Portier	13,200	»	13,200	»	
3	Chefs d'atelier	»	62 85	57,696	30	
7	Contremaîtres	»	60 88	130,404	96	
55	Chefs d'équipe	»	56 04	943,153	20	
1	Ouvrier spécialiste	»	56 »	17,136	»	
28	Premiers ouvriers	»	51 20	438,681	60	
221	Ouvriers qualifiés.	»	45 »	3,043,170	»	
86	Journaliers spécialisés	»	40 »	1,052,640	»	
2	Journaliers non spécialisés. . . .	»	39 20	23,990	40	
425						
	Indemnités familiale et de naissance .	»	»	251,750	»	
	A REPORTER. fr.			6,526,542	46	103,425

[illegible]

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépens.
			REPORT . . fr.			6,526,542 46	103,425 »
			Indemnités pour frais de déplacement ou de mission; augmentation de sa- laire	»	»	30,000 »	
			Primes de rendement	»	»	200,000 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	30,000 »	
						6,786,542 46	
			A déduire :				
			1 ^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres dépar- tements et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	49,850 »	»		
			2 ^o 1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).	26,692 46	»	76,542 46	
			RESTE . . fr.				6,710,000 »
c.			Ateliers de fabrication de munitions (y compris la commission d'inspection des poudres et explosifs de guerre, qui est devenue une dépendance des ateliers de fabrication de munitions):				
		1	Ingénieur chimiste	46,000 »	»	46,000 »	
		1	Comptable civil d'artillerie (en disponibilité)	25,780 »	»	25,780 »	
		3	Agents techniques principaux	40,666 67	»	122,000 »	
		7	Agents techniques	25,000 »	»	175,000 »	
		1	Agent technique (en disponibilité)	21,728 »	»	21,728 »	
		1	Agent administratif principal	35,500 »	»	35,500 »	
		1	Agent administratif principal (en disponibilité)	24,380 »	»	24,380 »	
		12	Agents administratifs	18,000 »	»	216,000 »	
		4	Concierges	12,510 »	»	50,040 »	
		3	Gardes	14,400 »	»	43,200 »	
		3	Chauffeurs d'auto	12,960 »	»	38,880 »	
		5	Chefs d'atelier	»	64 92	99,327 60	
		15	Contremaîtres	»	57 32	263,098 80	
		5	Chefs d'équipe	»	55 02	84,180 60	
		7	Ouvriers de précision	»	57 66	123,507 72	
		20	Premiers ouvriers	»	54 36	332,683 20	
		109	Ouvriers qualifiés	»	47 76	1 592,987 04	
		375	Journaliers spécialisés	»	42 72	4,902,120 »	
		75	Journaliers non spécialisés	»	38 52	884,034 »	
		10	Demi-ouvriers	»	20 87	63,862 20	
		9	Apprentis	»	10 77	29,660 58	
667			A REPORTER . . fr.			9,173,969 74	6,813,425 »

CRÉDITS demandés pour exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES. Augmentation. Diminution.		Observations.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT . . fr.			9,173,969 74	6,813,425 »
			Indemnité aux officiers faisant fonctions d'ingénieur des abrications militaires.	»	»	1,200 »	
			Indemnités familiale et de naissance .	»	»	625,375 »	
			Indemnités de déplacement ou de mis- sion; augmentations de salaires . .	»	»	96,730 46	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	26,000 »	
						9,923,275 20	
			A déduire :				
			1 ^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départe- ments et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	103,000 »	»		
			2 ^o 1/2 p. c. pour médicaments (approx- imativement).	40,275 20	»	143,275 20	
			RESTE . . fr.				9,780,000 »
d.			Fonderie royale de canons :				
		14	Agents technique	31,250 »	»	437,500 »	
		11	Agents administratifs	22,300 »	»	245,300 »	
		1	Chimiste provisoire (allocation forfaitaire)	9,600 »	»	9,600 »	
		20	Chefs d'atelier ou contremaîtres.	,	58 »	354,960 »	
		70	Ouvriers spécialistes ou premiers ouvriers	»	51 76	1,108,699 20	
		282	Ouvriers qualifiés	»	47 60	4,107,499 20	
		171	Journaliers spécialisés	»	41 60	2,176,761 60	
		15	Journaliers non spécialisés . .	»	36 »	165,240 »	
		4	Demi-ouvriers ou apprentis . .	»	24 »	29,376 »	
		588	Indemnités familiale et de naissance .	»	»	199,560 »	
			Indemnités de déplacement ou de mis- sion; augmentations de salaires . .	»	»	352,500 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	34,000 »	
			Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation.	,	»	13,140 »	
			A REPORTER . . fr.			9,234,136 »	16,593,425 »

[illegible]

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																									
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>EMPLOIS.</th><th>Traitement annuel moyen.</th><th>Salaire jour- nalier moyen.</th><th>TOTAUX.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td></td><td>REPORT. . . fr.</td><td></td><td></td><td>9,234,136 »</td><td>16,593,425 »</td></tr><tr><td></td><td>A déduire :</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>1^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départe- ments et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles</td><td>369,000 »</td><td>»</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>2^o 1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).</td><td>38,136 »</td><td>»</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>RESTE. . . fr.</td><td></td><td></td><td>407,136 »</td><td>8,827,000 »</td></tr><tr><td>e.</td><td>Manufacture d'armes de l'Etat :</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>5</td><td>Agents techniques principaux . . .</td><td>36,000 »</td><td>»</td><td>180,000 »</td><td></td></tr><tr><td>15</td><td>Agents techniques</td><td>27,000 »</td><td>»</td><td>405,000 »</td><td></td></tr><tr><td>3</td><td>Agents administratifs principaux . .</td><td>35,500 »</td><td>»</td><td>106,500 »</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>Agents administratifs</td><td>18,875 »</td><td>»</td><td>75,500 »</td><td></td></tr><tr><td>5</td><td>Electriciens</td><td>12,840 »</td><td>»</td><td>64,200 »</td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>Dactylographe</td><td>9,600 »</td><td>»</td><td>9,600 »</td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>Portier</td><td>12,000 »</td><td>»</td><td>12,000 »</td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>Chauffeur.</td><td>12,000 »</td><td>»</td><td>12,000 »</td><td></td></tr><tr><td>142</td><td>{ Chefs d'atelier Contremaîtres Chefs d'équipe Premiers ouvriers</td><td>»</td><td>48 »</td><td>2,085,696 »</td><td></td></tr><tr><td>5</td><td>Ouvriers de précision</td><td>»</td><td>52 40</td><td>80,172 »</td><td></td></tr><tr><td>182</td><td>Ouvriers qualifiés</td><td>»</td><td>46 »</td><td>2,561,832 »</td><td></td></tr><tr><td>63</td><td>Journaliers spécialisés</td><td>»</td><td>40 »</td><td>771,120 »</td><td></td></tr><tr><td>11</td><td>Demi-ouvriers</td><td>»</td><td>24 40</td><td>82,130 40</td><td></td></tr><tr><td>438</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>Tir national :</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>1</td><td>Directeur.</td><td>12,960 »</td><td>»</td><td>12,960 »</td><td></td></tr><tr><td>11</td><td>Ouvriers</td><td>12,500 »</td><td>»</td><td>137,500 »</td><td></td></tr><tr><td>12</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td>Indemnités familiale et de naissance . .</td><td>»</td><td>»</td><td>220,000 »</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Indemnités de déplacement et de mission</td><td>»</td><td>»</td><td>40,000 »</td><td></td></tr><tr><td></td><td>A REPORTER. . fr.</td><td></td><td></td><td>6,856,210 40</td><td>25,420,425 »</td></tr></table>	Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.		REPORT. . . fr.			9,234,136 »	16,593,425 »		A déduire :						1 ^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départe- ments et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	369,000 »	»				2 ^o 1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).	38,136 »	»				RESTE. . . fr.			407,136 »	8,827,000 »	e.	Manufacture d'armes de l'Etat :					5	Agents techniques principaux . . .	36,000 »	»	180,000 »		15	Agents techniques	27,000 »	»	405,000 »		3	Agents administratifs principaux . .	35,500 »	»	106,500 »		4	Agents administratifs	18,875 »	»	75,500 »		5	Electriciens	12,840 »	»	64,200 »		1	Dactylographe	9,600 »	»	9,600 »		1	Portier	12,000 »	»	12,000 »		1	Chauffeur.	12,000 »	»	12,000 »		142	{ Chefs d'atelier Contremaîtres Chefs d'équipe Premiers ouvriers	»	48 »	2,085,696 »		5	Ouvriers de précision	»	52 40	80,172 »		182	Ouvriers qualifiés	»	46 »	2,561,832 »		63	Journaliers spécialisés	»	40 »	771,120 »		11	Demi-ouvriers	»	24 40	82,130 40		438							Tir national :					1	Directeur.	12,960 »	»	12,960 »		11	Ouvriers	12,500 »	»	137,500 »		12							Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	220,000 »			Indemnités de déplacement et de mission	»	»	40,000 »			A REPORTER. . fr.			6,856,210 40	25,420,425 »	
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																																																																						
	REPORT. . . fr.			9,234,136 »	16,593,425 »																																																																																																																																																																						
	A déduire :																																																																																																																																																																										
	1 ^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départe- ments et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	369,000 »	»																																																																																																																																																																								
	2 ^o 1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).	38,136 »	»																																																																																																																																																																								
	RESTE. . . fr.			407,136 »	8,827,000 »																																																																																																																																																																						
e.	Manufacture d'armes de l'Etat :																																																																																																																																																																										
5	Agents techniques principaux . . .	36,000 »	»	180,000 »																																																																																																																																																																							
15	Agents techniques	27,000 »	»	405,000 »																																																																																																																																																																							
3	Agents administratifs principaux . .	35,500 »	»	106,500 »																																																																																																																																																																							
4	Agents administratifs	18,875 »	»	75,500 »																																																																																																																																																																							
5	Electriciens	12,840 »	»	64,200 »																																																																																																																																																																							
1	Dactylographe	9,600 »	»	9,600 »																																																																																																																																																																							
1	Portier	12,000 »	»	12,000 »																																																																																																																																																																							
1	Chauffeur.	12,000 »	»	12,000 »																																																																																																																																																																							
142	{ Chefs d'atelier Contremaîtres Chefs d'équipe Premiers ouvriers	»	48 »	2,085,696 »																																																																																																																																																																							
5	Ouvriers de précision	»	52 40	80,172 »																																																																																																																																																																							
182	Ouvriers qualifiés	»	46 »	2,561,832 »																																																																																																																																																																							
63	Journaliers spécialisés	»	40 »	771,120 »																																																																																																																																																																							
11	Demi-ouvriers	»	24 40	82,130 40																																																																																																																																																																							
438																																																																																																																																																																											
	Tir national :																																																																																																																																																																										
1	Directeur.	12,960 »	»	12,960 »																																																																																																																																																																							
11	Ouvriers	12,500 »	»	137,500 »																																																																																																																																																																							
12																																																																																																																																																																											
	Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	220,000 »																																																																																																																																																																							
	Indemnités de déplacement et de mission	»	»	40,000 »																																																																																																																																																																							
	A REPORTER. . fr.			6,856,210 40	25,420,425 »																																																																																																																																																																						
		A REPORTER. . fr.																																																																																																																																																																									

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	ART. 31. — Malgré : 1° l'augmentation du personnel de certains établissements, notamment des Ateliers de fabrication de munitions et de la Manufacture d'armes de l'Etat, augmentation qui résulte de l'accroissement de certains travaux courants à exécuter ; 2° le fait que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c. dont les traitements étaient frappés, porte ses effets, cette année, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre), il y a diminution provenant de ce que : 1° le personnel ouvrier des parcs (littera g) passe, au fur et à mesure des rengagements, au régime des militaires appointés qui émargent à l'article 10 ; 2° les indemnités professionnelles du personnel spécialiste du service technique des chars de combat qui, en 1928, faisaient l'objet du littera i du présent article, seront dorénavant supportées par l'article 10.
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT . . fr.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
	REPORT. . . fr.			6,856,210 40	25,420,425 »	
	Augmentations de salaires.	»	»	80,000 »		
	Primes de rendement	»	»	460,000 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	30,000 »		
	A déduire :			7,426,210 40		
	1 ^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres dépar- tements et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	199,400 »	»			
	2 ^o 1/2 p. c. pour médicaments (approx- imativement)	29,810 40	»	229,210 40		
	RESTE. . . fr.				7,197,000 »	
f.	Grand parc d'armée :					
28	Agents administratifs	17,500 »	»	490,000 »		
2	Dactylographes	10,200 »	»	20,400 »		
3	Contremaitres	»	48 »	44,064 »		
36	Chefs d'équipe	»	45 »	495,720 »		
2	Ouvriers spécialistes.	»	50 »	30,600 »		
2	Premiers ouvriers	»	48 »	29,376 »		
38	Ouvriers qualifiés	»	45 »	523,260 »		
50	Journaliers spécialisés	»	40 »	612,000 »		
294	Journaliers non spécialisés	»	36 »	3,238,704 »		
455						
	Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	310,000 »		
	Indemnités de déplacement ou de mis- sion; augmentations de salaires . . .	»	»	40,876 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	45,000 »		
	A REPORTER. . . fr.			5,880,000 »	32,617,425 »	
					A REPORTER. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . fr.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT. . . fr.			5,880,000 »	32,617,425 »
			<i>A déduire :</i>				
			1 ^o Montant des dépenses d'ordre per- sonnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départe- ments et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles	12,950 »	»		
			2 ^o 1/2 p. c. pour médicaments (approx- imativement).	27,050 »	»		
						40,000 »	
			RESTE. . . fr.				5,840,000 »
g.			<i>Parcs régionaux, des divisions d'infanterie et des dépôts d'armée :</i>				
		10	Chefs d'équipe	»	40 »	122,400 »	
		17	Journaliers spécialisés	»	33 »	171,666 »	
		10	Journaliers non spécialisés	»	30 »	91,800 »	
		37					
			Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	28,000 »	
			Indemnités de déplacement ou de mis- sion; augmentations de salaires . .	»	»	8,000 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	3,134 »	
			<i>A déduire :</i>			425,000 »	
			1/2 p. c. pour médicaments (approxima- tivement).			1,000 »	
			RESTE. . . fr.				424,000 »
h.			<i>Service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs :</i>				
		1	Agent technique principal	30,000 »	»	30,000 »	
		1	Agent technique.	23,000 »	»	23,000 »	
		4	Ouvriers spécialistes	»	48 »	58,752 »	
		12	Premiers ouvriers	»	48 »	176,256 »	
		6	Ouvriers qualifiés	»	43 60	80,049 60	
		24					
			A REPORTER. . . fr.			36,057 60	38,881,425 »
							A REPORTER. . . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
39,762,525 »	40,305,363 »		542,838 »	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
						REPORT. . fr.
Nombre d'agents	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
	REPORT. . . fr.			368,057 60	38,881,425 »	
	Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	8,000 »		
	Indemnités pour travaux extraordi- naires et supplémentaires	»	»	10,000 »		
	Indemnités pour frais de déplacement de mission; augmentations de salaires.	»	»	4,000 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	1,900 »		
				391,957 60		
	<i>A déduire :</i>					
	1/2 p. c. pour médicaments (approxima- tivement).			1,657 60		
	RESTE. . . fr.				390,300 »	
i.	<i>Service de protection contre les gaz :</i>					
1	Chimiste	55,000 »	»	55,000 »		
1	Physiologiste.	30,000 »	»	30,000 »		
2	Chefs de travaux.	15,000 »	»	30,000 »		
3	Chefs d'équipe	»	50 »	45,900 »		
15	Ouvriers qualifiés	»	40 »	183,600 »		
22						
	Indemnité à la Commission consultative.	»	»	1,200 »		
	Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	17,000 »		
	Indemnités pour travaux insalubres et dangereux	»	»	58,000 »		
	Indemnités de rendement.	»	»	15,000 »		
	Indemnités pour travaux extraordi- naires et supplémentaires	»	»	50,000 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	7,000 »		
				492,700 »		
	<i>A déduire :</i>					
	1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).	»	»	1,900 »		
	RESTE. . . fr.				490,800 »	
	TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.				39,762,525 »	
						A REPORTER fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.	
		Approvisionnement de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie :		
		A. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements d'artillerie ci-après (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :		
	a.	Arsenal de construction :		
		Charroi hippomobile, harnais, objets en cuivre, ferrures et objets de maréchalerie, ferblanterie, matériel de bureau de tir, matériel pour les commissions de remonte, etc. fr.	7,562,000	»
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles	50,000	»
		RESTE. . fr.	7,512,000	»
	b.	Ateliers de fabrication de munitions (y compris une somme de 2,500,000 francs en charge temporaire) :		
		Matières nécessaires pour les ateliers de fabrication de munitions ; travaux d'entretien des munitions d'instruction pour les corps de troupe, renouvellement annuel des charges de tir hors de service, etc. fr.	12,175,000	»
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles	100,000	»
		RESTE. . fr.	12,075,000	»
	c.	Fonderie Royale de canons :		
		Matériel d'artillerie, bouches à feu, matériel d'accompagnement, affûts, voitures blindées, matériel d'optique ; armements et accessoires du matériel d'artillerie et d'accompagnement, etc. fr.	1,755,000	»
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles	150,000	»
		RESTE. . fr.	1,605,000	»
	d.	Manufacture d'armes de l'Etat :		
		Armes portatives de tout genre avec rechanges, réparations, matériel de tir à la cible, appareils de pointage, etc. fr.	2,341,500	»
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles	800,000	»
		RESTE. . fr.	1,541,500	»
	e.	Grand parc d'armée :		
		Fournitures d'huiles, de graisses, etc., d'objets et matériel destinés aux unités et services de l'armée ; éclairage et chauffage ; acquisition et location de terrains ; frais de douane et de transport, etc. fr.	3,405,000	»
		A déduire pour les cessions prévues aux dépenses exceptionnelles	139,000	»
		RESTE. . fr.	3,266,000	»
		B. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux des services techniques et parcs d'artillerie ci-après (non compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances) :		
	f.	Service technique des chars de combat fr.	110,000	»
	g.	Service technique du régiment d'artillerie de défense terrestre contre aéronefs :		
		Rechanges et matières pour la batterie technique du groupe de projecteurs et frais de surveillance en mer pendant les tirs contre avions. fr.	170,000	»
	h.	Service de protection contre les gaz :		
		Entretien du laboratoire des gaz, acquisition de matériel, chauffage et éclairage. Frais de recherches et d'études fr.	1,575,000	»
		Parcs régionaux, des divisions d'infanterie, des dépôts d'armée et du centre d'études techniques de l'artillerie (Brasschaet)	90,000	»
		A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
39,762,525 »	40,305,363 »	»	542,838 »	
27,944,500 »	22,761,700 »	5,182,800 »	»	ART. 32. — L'augmentation provient : 1° de la hausse du prix des matières premières ; 2° de la nécessité de remédier, dans une certaine mesure, à la situation déficitaire de certains approvisionnements résultant des consommations faites au cours des années antérieures 3° de la nécessité de faire face aux besoins de l'instruction et autres, auxquels avaient pu être affectés précédemment des éléments provenant des stocks de guerre et venant à épuisement ; 4° de l'extension donnée aux études et essais du service de protection contre les gaz ; 5° du fait que certaines installations d'éclairage électrique sont à réfectionner ou à modifier, soit pour se conformer aux prescriptions de l'arrêté royal du 10 février 1927, portant règlement général sur les distributions d'énergie électrique, soit en vue de réduire les dépenses pour consommation de courant. Il est tenu compte : 1° du transfert du présent article (littéra d) à l'article 36 (littéra a) d'une somme de 14,500 francs pour les cessions d'eau, d'électricité, de gaz et divers, qui sont faites dans les camps par le service des bâtiments militaires et que celui-ci conservera désormais à sa charge ; 2° d'une nouvelle charge temporaire de 2,500,000 francs, destinée à remédier dans une certaine mesure à la situation déficitaire des approvisionnements en cartouches d'infanterie ensuite des compressions faites en 1927.
67,707,025 »	63,067,063 »	5,182,800 »	542,838 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . fr.				
		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile :				
	Nombre d'agents	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
a.		Magasin d'approvisionnements du char- roi automobile :				
	1	Agent technique.	25,500	»	25,500	»
	1	Agent administratif principal . .	35,500	»	35,500	»
	1	Agent administratif.	19,500	»	19,500	»
	2	Agents administratifs	17,000	»	34,000	»
	1	Chef d'atelier	»	58	17,748	»
	1	Contremaître.	»	55 68	17,038 08	
	1	Chef d'équipe	»	48 72	14,908 32	
	11	Ouvriers qualifiés	»	44 16	148 642 56	
	5	Manœuvres spécialisés	»	40	61,200	»
	24					
		Indemnités familiale et de naissance .	»	»	21,140	»
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations mi- litaires	»	»	4,209	»
		Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	3,329 28	
		Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	200	»
						402,915 24
b.		Usine de réparations du charroi auto- mobile :				
	2	Agents techniques principaux. .	37,500	»	75,000	»
	4	Agents techniques	23,781 25	»	95,125	»
	6					
		A REPORTER. fr.			170,125	»
						402,915 24
						A REPORTER. . fr.

CREDITS mandés pour l'exercice 1929.	CREDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
707,025 »	63,067,063 »	5,182,800 »	542,838 »	
66,200 »	1,734,150 »	32,050 »	»	ART. 33. — L'augmentation provient : 1° des augmentations normales des traitements et salaires ; 2° du fait que, cette année, la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, porte ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre). Cette augmentation n'atteint que 32,050 francs, par suite de la suppression d'un chef d'équipe au magasin d'approvisionnements du charroi automobile.
73,225 »	64,801,213 »	5,214,850 »	542,838 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
						REPORT. . fr.
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
6	REPORT. . fr.			170,125 »	402,915 24	
5	Agents administratifs	18,200 »	»	91,000 »		
1	Portier-pointeur (salaire mensuel) .	13,569 60	»	13,569 60		
2	Contremaîtres	»	60 40	36,964 80		
3	Chefs d'équipe	»	57 20	52,509 60		
33	Ouvriers spécialistes	»	48 88	493,590 24		
21	Premiers ouvriers	»	42 64	274,004 64		
18	Ouvriers qualifiés	»	37 76	207,982 08		
1	Manœuvre spécialisé	»	29 12	8,910 72		
1	Apprenti.	»	17 20	5,263 20		
91						
	Indemnité de résidence	»	»	750 »		
	Indemnités familiale et de naissance. .	»	»	3,600 »		
	Allocations familiales régionales aux salariés	»	»	7,700 »		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	5,218 14		
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	300 »		
	Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations mi- litaires	»	»	3,613 50		
					1,375,101 52	
				TOTAL GÉNÉRAL. fr.	1,778,016 76	
	A déduire :					
	1° Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions et prestations à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues au dépenses exceptionnelles fr. 4,000 »					
	2° 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)			7,908 62	11,908 62	
				RESTE. . fr.	1,766,108 14	
	SOIT, EN CHIFFRES RONDS. . fr.				1,766,200 »	
						A REPORTER. . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CREDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
39,473,225 »	64,801,213 »	5,214,850 »	542,838 »	
39,473,225 »	64,801,213 »	5,214,850 »	542,838 »	

NUMERO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
		Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile :	
	a.	Maga in d'approvisionnements du charroi automobile :	
		Pièces de rechange et accessoires pour véhicules automobiles et bicyclettes. Pneus et bandages. Matières premières. Articles de boulonnerie. Petit outillage. Articles de quincaillerie, etc. Véhicules automobiles de remplacement. Location de véhicules automobiles pour période de camp et de manœuvres. Outillage spécial pour la commission d'expertise et de réception, etc. Frais généraux (entretien des bâtiments, éclairage, chauffage, consommation d'eau, relements téléphoniques, menues dépenses, etc.)	fr. 2,273,900 »
	b.	Usine de réparations du charroi automobile :	
34		Carburateurs, exhausteurs et matériel électrique pour véhicules automobiles. Matières premières pour vulcanisation, émaillage, etc. Pièces brutes diverses (y compris celles pour chars de combat). Traitement de pièces brutes dans les usines civiles. Pièces de rechange, accessoires, etc., pour réparations d'urgence. Frais généraux (loyer d'un terrain, entretien des bâtiments, entretien et amélioration de l'outillage, chauffage, éclairage, électricité motrice, charbon de forge, consommation d'eau, relements téléphoniques, bibliothèque technique, menues dépenses, etc.).	329,900 »
	c.	Compagnies de parc du corps des transports automobiles :	
		Frais généraux relatifs à l'exploitation technique (éclairage, chauffage, relements téléphoniques, menues dépenses, etc.)	8,700 »
	d.	Essence pour véhicules automobiles et moteurs fixes. Pétrole lampant pour tracteurs. Huile à gaz (pour nettoyage), etc.	1,500,000 »
	e.	Frais d'études et d'essais pour la recherche d'un carburant national (y compris les primes éventuellement allouées aux inventeurs au cours de leurs recherches)	5,000 »
			4,117,500 »
		A déduire : Montant des dépenses d'ordre matériel intervenant dans le coût des sessions et prestations à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, prévues aux dépenses exceptionnelles.	80,000 »
		RESTE. . fr.	4,037,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	
		CHAPITRE VIII.	
		SERVICE TECHNIQUE DU GÉNIE.	
		Bâtiments militaires. — Traitement, salaires et indemnités du personnel civil :	
	a.	Traitements du personnel civil permanent de l'Administration centrale :	
		5 adjoints techniques (de 17,000 à 39,000 fr.).	fr. 124,250 »
		13 adjoints administratifs (de 18,000 à 37,500 fr.).	295,500 »
		2 dessinateurs (19,500 et 31,000 fr.)	50,500 »
			470,250 »
20		A REPORTER. . fr.	470,250 »

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
69,473,225 »	64,801,213 »	5,214,850 »	542,838 »	
4,037,500 »	3,492,400 »	545,100 »	»	ART. 24. — L'augmentation provient : 1° de l'utilisation plus intensive du charroi automobile ; 2° de la hausse des prix des divers objets et matières ; 3° de la nécessité d'acheter un plus grand nombre de pièces brutes de rechange pour les chars de combat. Il est tenu compte du transfert du présent article à l'article 26 des dépenses relatives à l'Ecole des services automobiles.
73,510,725 »	68,293,613 »	5,759,950 »	542,838 »	
AUGMENTATION. . fr.		5,217,112		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr. 470,250 »
b.		<i>Traitements du personnel civil permanent des Directions :</i>
		Direction des Bâtiments militaires de la Flandre Occidentale :
		5 adjoints techniques (de 22,000 à 39,000 fr.) . fr. 172,250 »
		4 adjoints administratifs (de 17,000 à 31,000 fr.) . . 83,750 »
		7 surveillants (de 17,200 à 27,000 fr.) 151,200 »
		1 dessinateur. 29,000 »
		----- 436,200 »
17		Direction des Bâtiments militaires de la Flandre Orientale :
		5 adjoints techniques (de 20,500 à 41,500 fr.) . fr. 159,500 »
		4 adjoints administratifs (de 17,000 à 35,500 fr.) . . 101,000 »
		6 surveillants (de 17,200 à 27,000 fr.) 122,100 »
		1 dessinateur. 19,500 »
		----- 402,100 »
16		Direction des Bâtiments militaires de la province d'Anvers :
		13 adjoints techniques (de 23,500 à 47,000 fr.) . fr. 415,250 »
		8 adjoints administratifs (de 19,500 à 35,500 fr.) . . 187,250 »
		18 surveillants (de 17,200 à 29,000 fr.) 427,900 »
		3 dessinateurs (de 17,000 à 31,000 fr.) 79,000 »
		----- 1,109,400 »
42		Direction des Bâtiments militaires du Limbourg :
		6 adjoints techniques (de 22,000 à 31,000 fr.) . fr. 177,250 »
		4 adjoints administratifs (de 16,000 à 33,000 fr.) . . 87,500 »
		12 surveillants (de 15,800 à 31,000 fr.) 263,900 »
		1 dessinateur. 22,500 »
		----- 551,150 »
23		Direction des Bâtiments militaires de la province de Liège :
		14 adjoints techniques (de 19,000 à 44,000 fr.) . fr. 389,000 »
		10 adjoints administratifs (de 16,000 à 35,500 fr.) . . 229,250 »
		16 surveillants (de 15,800 à 27,000 fr.) 317,500 »
		2 dessinateurs (16,000 et 21,000 fr.) 37,000 »
		----- 973,150 »
42		Direction des Bâtiments militaires des provinces de Namur et du Luxembourg :
		5 adjoints techniques (de 23,500 à 44,000 fr.) . fr. 160,750 »
		4 adjoints administratifs (de 21,000 à 39,000 fr.) . . 120,000 »
		7 surveillants (de 17,200 à 31,000 fr.) 157,000 »
		1 dessinateur. 18,750 »
		----- 456,500 »
17		
		A REPORTER. . fr. 3,928,500 » 470,250 »
		A REPORTER. . fr.

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
7,635,480 »	7,739,000 »	»	103,520 »	ART. 55. — Il y a diminution par suite de la réduction du personnel. Toutefois, cette diminution n'est que de 103,520 fr. parce que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, porte ses effets, cette année, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre).
7,635,480 »	7,739,000 »	»	103,520 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . fr.	3,928,500 » 470,250 »
		Direction des Bâtiments militaires de la province de Hainaut :	
		5 adjoints techniques (de 20,500 à 31,000 fr.) . fr.	128,750 »
		4 adjoints administratifs (de 19,500 à 33,000 fr.) .	103,000 »
		6 surveillants (de 17,200 à 31,000 fr.)	129,600 »
		1 dessinateur	19,500 »
		16	380,850 »
		Direction des Bâtiments militaires de la province de Brabant :	
		11 adjoints techniques (de 20,500 à 50,000 fr.) . fr.	385,750 »
		9 adjoints administratifs (de 19,500 à 31,000 fr.) .	198,000 »
		16 surveillants (de 15,800 à 31,000 fr.)	411,200 »
		2 dessinateurs (à 19,500 fr.)	39,000 »
		38	1,033,950 »
			5,343,300 »
c.		Traitements du personnel civil permanent détaché :	
		A. — Au service des sépultures militaires :	
		4 adjoints techniques (de 23,500 à 26,500 fr.) fr.	94,750 »
		3 surveillants (de 17,200 à 25,600 fr.)	62,600 »
		1 dessinateur	29,000 »
		8	186,350 »
		B. — Aux directions du génie et des fortifications :	
		4 dessinateurs (de 16,000 à 29,000 fr.) fr.	96,500 »
		C. — Aux établissements de fabrication de l'artillerie :	
		6 adjoints administratifs (de 19,500 à 35,500 fr.) fr.	159,000 »
		1 dessinateur	29,000 »
		7	188,000 »
		D. — Au parc du génie d'armée :	
		3 agents administratifs de 19,500 à 29,000 fr.) fr.	68,000 »
		E. — A la délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer :	
		1 dessinateur	15,500 »
			554,350 »
d.		Traitements des agents { 1 ^o par suppression d'emploi : 38 agents. 971,110 »	
		en disponibilité : { 2 ^o pour motif de santé : 7 agents . . 73,767 »	
			1,044,877 »
e.		Indemnités familiale et de naissance fr.	
			220,000 »
f.		Frais de collaboration d'ingénieurs, y compris les frais de déplacement	
			40,000 »
		TOTAL. . . fr.	7,672,777 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)	
			37,297 »
		RESTE. . . fr.	7,635,480 »
		A REPORTER. . .	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
7,635,480 »	7,739,000 »	»	103,520 »	
7,635,480 »	7,739,000 »	»	103,520 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
36		Service des bâtiments militaires. — Bâtiments, ouvrages et terrains à l'usage des services de troupe. — Ouvrages de fortifications et mixtes : acquisitions, locations, travaux (y compris main-d'œuvre, matériel de casernement, eau, éclairage, service de vidange, etc.) :	
	a.	Entretien des bâtiments militaires par les occupants (service de troupe) : entretien locatif, consommation d'eau, éclairage, service de vidange, etc. — Cessions diverses (eau, électricité, etc.) dans les camps, par le Service des bâtiments militaires aux services et organismes à budget propre, à des organismes privés, aux militaires et civils logés dans les bâtiments militaires des camps	fr. 4,176,500 »
	b.	Gros entretien, réparations et renouvellement aux bâtiments militaires et aux ouvrages de fortifications et mixtes; constructions et améliorations, achats et locations éventuels d'immeubles, travaux d'aménagement de plaines et de plantations, acquisitions de matériel et de matériaux pour le service des bâtiments militaires, etc.	6,350,000 »
	c.	Achat, renouvellement et entretien d'objets mobiliers, d'appareils et d'engins de gymnastique	200,000 »
	d.	Frais d'utilisation de stands de tir communaux	40,000 »
	e.	Dépenses pour le service des bureaux (fournitures, matériel de dessin, machines à écrire, chauffage, nettoyage, gardiennage, téléphones, frais postaux, etc.) . .	100,000 »
			TOTAL. . fr. 10,866,500 »
A déduire : Crédit égal à celui porté aux dépenses exceptionnelles pour :			
1° L'utilisation des stands de tir par les civils			fr. 1,500 »
2° Les cessions (eau, électricité, gaz et divers) aux organismes privés et aux militaires et civils mariés logés dans les bâtiments militaires des camps			200,000 »
			201,500
			RESTE. . fr. 10,665,000 »
			A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
7,635,480 »	7,739,000 »	»	103,520 »	
10,665,000 »	10,333,500 »	331,500 »	»	ART. 36. — Malgré la disparition de la charge temporaire de 240,000 francs allouée en 1928 pour accorder une indemnité à un adjudicataire, et le transfert aux dépenses exceptionnelles (article 70) d'un crédit égal au montant des dépenses pour cessions d'eau et d'électricité, e. c. aux organismes privés et aux militaires et civils mariés, logés dans les camps, il y a augmentation résultant : 1° de la hausse du prix de l'eau, du gaz et de l'électricité dans diverses garnisons ; 2° de la hausse du prix des matériaux et de la main-d'œuvre ; 3° du fait que l'exécution de certains travaux de gros entretien, retardés depuis plusieurs années par compression des dépenses, est devenue indispensable en 1929 ; 4° du fait que le Service des bâtiments militaires conservera désormais à sa charge, le coût des cessions d'eau, d'électricité, de gaz et divers, consenties par lui dans les camps, cessions qui s'élèvent à : Article 13 : 26,500 francs ; Article 22 : 85,000 — Article 2 : 14,500 — Article 41 : 29,675 — Article 42 : 20,800 — Total : 176,475 francs. 5° du transfert au présent article, des frais d'entretien des bâtiments (Fort II, Borsbeek) de l'Ecole des services automobiles, frais qui étaient supportés, en 1928, par l'article 26.
18,300,480 »	18,072,500 »	331,500 »	103,520 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . fr.				
		Service technique du génie. — Personnel :				
		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires :				
	Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
a.		<i>Bataillon de pontonniers :</i>				
	1	Agent technique	25,500	»	25,500	»
	1	Premier timonier	13,620	»	13,620	»
	1	Mécanicien (premier ouvrier) . . .	13,800	»	13,800	»
	3	Mécaniciens (ouvriers qualifiés) .	13,500	»	40,500	»
	5	Journaliers ou manœuvres spé- cialisés (salaire mensuel) . . .	12,036	»	60,180	»
	2	Chefs d'équipe	»	54 72	33,488	64
	2	Premiers ouvriers	»	48 40	29,620	80
	4	Ouvriers qualifiés	»	45 70	55,936	80
	19					
		Indemnités familiale et de naissance . .	»	»	6,480	»
		Indemnité de plonge	»	»	800	»
		Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	1,460	»
		Augmentations de salaires, primes de rendement, indemnités de déplace- ment aux salariés; imprévus . . .	»	»	5,88	81
		<i>A déduire :</i>			287,267	05
		1/2 p. c. pour médicaments (approxi- mativement).	»	»	767	05
		RESTE. . . fr.				286,500 »
b.		<i>Troupes et services de transmission :</i>				
	1	Agent technique	30,000	»	30,000	»
	2	Chefs d'atelier	»	60 70	37,148	40
	3	Contremaîtres	»	55 20	50,673	60
	1	Chef d'équipe	»	50 60	15,483	60
	38	Premiers ouvriers	»	46 »	534,888	»
	35	Ouvriers qualifiés	»	44 »	471,240	»
	6	Manœuvres spécialisés	»	37 60	69,033	60
	12	Apprentis.	»	16 »	58,752	»
	98					
		Indemnités familiale et de naissance .	»	»	40,000	»
		Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans alloca- tions militaires	»	»	17,500	»
		A REPORTER. . . fr.			1,324,719	20
						286,500 »
						A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
18,300,480	18,072,500 »	331,500 »	103,520 »	
18,300,480 »	18,072,500 »	331,500 »	103,520 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . fr.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel moyen.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
			REPORT. . . fr.			1,324,719 20	286,500 »
			Augmentations de salaires, primes de rendement, indemnités de déplacement aux salariés; imprévus	»	»	20,490 80	
			A déduire :			1,345,210 »	
			1/2 p. c. pour médicaments (approximativement).	»	»	150 »	
			RESTE. . . fr.				1,345,060 »
	c.		Troupes de chemins de fer :				
		1	Machiniste-instructeur de la Société Nationale des chemins de fer belges.	28,010	»	28,010 »	
		1	Primes, indemnités de mission et imprévus	»	»	8,330 »	
			Indemnités familiale et de naissance.	»	»	360 »	
			Indemnité de résidence	»	»	800 »	
	d.		Parc du génie d'armés :				37,500 »
		1	Agent technique.	25,500	»	25,500 »	
		2	Contremaîtres d'atelier	»	55 68	34,076 16	
		20	Ouvriers qualifiés	»	46 40	283,968 »	
		12	Manœuvres spécialisés	»	40 »	146,880 »	
		9	Manœuvres non spécialisés.	»	36 80	101,347 20	
		2	Gardiens des forts de Fléron et de Liers	»	36 80	22,521 60	
		46	Indemnités familiale et de naissance	»	»	28,000 »	
			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	4,000 »	
			Augmentations de salaires, primes de rendement, indemnités de déplacement aux salariés; imprévus	»	»	4,597 04	
			A déduire :			650,890 »	
			1/2 p. c. pour médicaments (approximativement).	»	»	130 »	
			RESTE. . . fr.				650,760 »
			TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.				2,319,820 »
						A REPORTER. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
18,300,480 »	18,072,500 »	331,500 »	103,520 »	
2,319,820 »	2,197,856 »	121,964 »	»	ART. 37. — La majoration résulte : 1° de l'augmentation du personnel ouvrier nécessitée par l'accroissement des travaux à effectuer dans les ateliers des troupes et services de transmission. 2° du fait que, cette année, la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, porte ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre).
20,620,300 »	20,270,356 »	453,464 »	103,520 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
		Service technique du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :	
	a.	Bataillon de pontonniers (y compris une somme de 100,000 francs en charge temporaire).	fr. 284,000 »
	b.	Troupes et services de transmission :	
		Matériels téléphonique et télégraphique ; matière de signalisation, de radio-télégraphie, colombophile, etc. ; quote-part du département dans les dépenses de l'Ecole pratique interministérielle de télégraphie sans fil	fr. 1,881 000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu aux dépenses exceptionnelles	15,000 »
		RESTE. . fr.	1,866,000 »
38	c.	Troupes de chemins de fer (y compris l'entretien des voies ferrées stratégiques, des quais et raccordements militaires, etc.)	fr. 1,255,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu aux dépenses exceptionnelles	12,000 »
		RESTE. . fr.	1,243,000 »
	d.	Parc du génie d'armée	fr. 1,126,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu aux dépenses exceptionnelles	1,000 »
		RESTE. . fr.	1,125,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . fr.	
		CHAPITRE IX.	
		AÉRONAUTIQUE.	
		Aéronautique militaire. — Personnel :	
39	a.	Cadre navigant. Indemnités et primes aéronautiques	fr. 4,720,000 »
	b.	Cadre spécialiste. Indemnités professionnelles et droits acquis	650,000 »
	c.	Frais de séjour et de déplacements pour missions aéronautiques	170,000 »
		Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles :	
	a.	Entretien du matériel aéronautique en service	fr. 12,000,000 »
	b.	Achat du matériel aéronautique de renouvellement périodique	22,500,000 »
	c.	Rechanges, approvisionnements et combustibles	10,000,000 »
	d.	Frais généraux divers et entretien des installations aéronautiques	200,000 »
40	e.	Ecoles civiles d'aviation (primes pour la formation des élèves pilotes militaires).	1,700,000 »
	f.	Subventions à allouer, par le Ministre, pour concours divers et pour encouragements aux inventions intéressant le matériel militaire	5,000 »
		TOTAL. . fr.	46,405,000
		A déduire : crédit pour cessions, à consentir à des tiers, prévu aux dépenses exceptionnelles	50,000 »
		RESTE. . fr.	46,355,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
20,620,300 »	20,270,356 »	453,464 »	103,520 »	
4,518,000 »	3,246,995 »	1,271,005 »	»	ART. 38. — L'augmentation provient : 1° de la hausse constante du prix des matières premières ; 2° d'une consommation plus grande du matériel des troupes et services de transmission, notamment au cours des périodes de tir et de manœuvres ; 3° de l'épuisement des matières premières — stocks de guerre — pour les travaux des ateliers des troupes de chemin de fer et de l'extension du réseau de voie de 0 ^m 60 du camp de Beverloo ; 4° d'achats importants de matériaux à faire pour l'entretien des voies de raccordements ; 5° de dépenses importantes à prévoir du chef du déplacement du Parc ou g ⁿ ie d'armée. Il a été tenu compte de la disparition de la charge temporaire de 270,295 francs accordé, en 1928, notamment pour la revision d'un contrat. Il y a, toutefois, encore lieu de prévoir une charge temporaire de 100,000 francs parce qu'il a été décidé de remettre à une date ultérieure, la vente de la flotille des torpilleurs du corps des torpilleurs et marins, supprimé. Cette somme est nécessaire pour l'entretien, en 1929, des susdites unités.
25,138,300 »	23,517,351 »	1,724,469 »	103,520 »	
AUGMENTATION. . fr.		1,620,949		
5,540,000 »	3,105,000 »	2,435,000 »	»	ART. 39. — La majoration résulte : 1° (littera a), du premier paiement, en 1929, de la prime de carrière aéronautique, accordée par l'arrêté royal du 23 décembre 1927 ; 2° (littera c), de l'augmentation du nombre des déplacements en Belgique, des stages dans les écoles et centres d'études techniques des aéronautiques étrangères et des participations dans les manœuvres aériennes des puissances alliées.
46,355,000 »	43,805,000 »	2,550,000 »	»	
51,895,000 »	46,910,000 »	4,985,000 »	»	ART. 40. — Majoration due à l'augmentation du prix d'achat du matériel aéronautique de renouvellement périodique (littera b).
AUGMENTATION. . fr.		4,985,000		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE X.			
NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
Nourriture des troupes. — Fourrages :			
a.		Pain	fr. 16,402,662 »
b.		Viande	25,150,748 40
c.		Indemnités de ménage et représentative de vivres . . .	39,769,989 05
d.		Fourrages	68,059,834 50
		TOTAL. . fr.	149,383,233 95
A ajouter :			
e.		Nourriture des pupilles non militaires	1,359,260 »
			150,742,493 95
A déduire :			
		1 ^o Valeur du 1/7 des rations de vivres et indemnités de ménage, à ristourner au Trésor (1,800,000 rations approximativement)	fr. 8,676,000 »
		2 ^o Pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital . . .	3,609,103 65
			12,285,103 65
		RESTE. . fr.	138,457,390 30
f.		Entretien des bâtiments et services d'exploitation	558,680 56
g.		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil :	
		32 ouvriers civils militarisés (de fr. 38,80 à 40 fr.) . fr.	387,640 80
		2 3 ouvriers militaires placés sans allocations militaires (de fr. 36,40 à 52 fr.)	2,407,852 80
		235	2,795,493 60
A déduire :			
		1/2 p. c. pour médicaments (approximativement) . . .	13,977 46
		RES. E. . fr.	2,781,516 14
		Indemnités familiale et de naissance	fr. 110,000 »
		Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (article 4) aux militaires placés sans allocations militaires	42,413 »
			2,933,929 14
		TOTAL. . fr.	141,950,000 »
A REPORTER. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																												
		Augmentation.	Diminution.																																																																																																													
				ART. 41. — Décomposition du crédit :																																																																																																												
				<table> <tr> <th rowspan="2">HOMMES</th><th colspan="3">RATIONS</th><th rowspan="2">DÉPENSES</th></tr> <tr> <th>Nombre</th><th>Gram.</th><th>Prix</th></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>Pain.</td></tr> <tr> <td>37,449</td><td>13,668,885</td><td>600</td><td>1,20</td><td>16,402,662 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>Viande.</td></tr> <tr> <td>37,449</td><td>13,668,885</td><td>300</td><td>1,84</td><td>25,150,748 40</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>Indemnité de ménage.</td></tr> <tr> <td>37,214</td><td>13,583,410</td><td>Belgique et Armée d'occupation</td><td>1,78 Caporaux et soldats</td><td>24,177,935 80</td></tr> <tr> <td>37,449</td><td>235</td><td>Belgique et Armée d'occupation</td><td>3, Sous-officiers</td><td>277,053 25</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>Indemnité représentative de vivres.</td></tr> <tr> <td>7,600</td><td>2,774,000</td><td colspan="2">caporaux et soldats, par jour : fr. 5.00</td><td>13,870,000 »</td></tr> <tr> <td>8,100</td><td>500</td><td colspan="2">182,500 ; sous-officiers, par jour : fr. 6.00</td><td>1,095,000 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td colspan="2">Indemnité spéciale de 1 franc par jour allouée aux sous-officiers de toutes catégories qui pendant leur séjour au camp participent à un ménage en commun (350,000 journées environ)</td><td>350,000 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td colspan="2"></td><td>Fr. 39,769,989 05</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>Fourrages.</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>6,563 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration fr. 15,10 . .</td><td></td><td>36,171,974 50</td></tr> <tr> <td>12,091 chev.</td><td></td><td>4,728 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 15,50</td><td></td><td>26,748,660 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>800 chevaux de trait fort, la ration : fr. 17.60</td><td></td><td>5,139,200 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>Fr. 68,059,834 50</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>ART. 41. — Malgré la hausse du prix des fourrages et un nombre plus grand de chevaux à nourrir, il y a diminution, par suite : 1° de la réduction des effectifs en hommes à nourrir ; 2° de la baisse du prix de certaines denrées ; 3° de la suppression du crédit sollicité, en 1928, pour bissextes de l'année. Il est tenu compte : 1° du transfert du présent article (littéra f) à l'article 36 (littéra a), d'une somme de 29,675 francs pour les cessions</td></tr> <tr> <td>141,950,000 »</td><td>148,099,000 »</td><td>»</td><td>6,149,000 »</td><td></td></tr> <tr> <td>141,950,000 »</td><td>148,099,000 »</td><td>»</td><td>6,149,000 »</td><td></td></tr> </table>	HOMMES	RATIONS			DÉPENSES	Nombre	Gram.	Prix					Pain.	37,449	13,668,885	600	1,20	16,402,662 »					Viande.	37,449	13,668,885	300	1,84	25,150,748 40					Indemnité de ménage.	37,214	13,583,410	Belgique et Armée d'occupation	1,78 Caporaux et soldats	24,177,935 80	37,449	235	Belgique et Armée d'occupation	3, Sous-officiers	277,053 25					Indemnité représentative de vivres.	7,600	2,774,000	caporaux et soldats, par jour : fr. 5.00		13,870,000 »	8,100	500	182,500 ; sous-officiers, par jour : fr. 6.00		1,095,000 »			Indemnité spéciale de 1 franc par jour allouée aux sous-officiers de toutes catégories qui pendant leur séjour au camp participent à un ménage en commun (350,000 journées environ)		350,000 »					Fr. 39,769,989 05					Fourrages.			6,563 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration fr. 15,10 . .		36,171,974 50	12,091 chev.		4,728 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 15,50		26,748,660 »			800 chevaux de trait fort, la ration : fr. 17.60		5,139,200 »					Fr. 68,059,834 50					ART. 41. — Malgré la hausse du prix des fourrages et un nombre plus grand de chevaux à nourrir, il y a diminution, par suite : 1° de la réduction des effectifs en hommes à nourrir ; 2° de la baisse du prix de certaines denrées ; 3° de la suppression du crédit sollicité, en 1928, pour bissextes de l'année. Il est tenu compte : 1° du transfert du présent article (littéra f) à l'article 36 (littéra a), d'une somme de 29,675 francs pour les cessions	141,950,000 »	148,099,000 »	»	6,149,000 »		141,950,000 »	148,099,000 »	»	6,149,000 »	
HOMMES	RATIONS			DÉPENSES																																																																																																												
	Nombre	Gram.	Prix																																																																																																													
				Pain.																																																																																																												
37,449	13,668,885	600	1,20	16,402,662 »																																																																																																												
				Viande.																																																																																																												
37,449	13,668,885	300	1,84	25,150,748 40																																																																																																												
				Indemnité de ménage.																																																																																																												
37,214	13,583,410	Belgique et Armée d'occupation	1,78 Caporaux et soldats	24,177,935 80																																																																																																												
37,449	235	Belgique et Armée d'occupation	3, Sous-officiers	277,053 25																																																																																																												
				Indemnité représentative de vivres.																																																																																																												
7,600	2,774,000	caporaux et soldats, par jour : fr. 5.00		13,870,000 »																																																																																																												
8,100	500	182,500 ; sous-officiers, par jour : fr. 6.00		1,095,000 »																																																																																																												
		Indemnité spéciale de 1 franc par jour allouée aux sous-officiers de toutes catégories qui pendant leur séjour au camp participent à un ménage en commun (350,000 journées environ)		350,000 »																																																																																																												
				Fr. 39,769,989 05																																																																																																												
				Fourrages.																																																																																																												
		6,563 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration fr. 15,10 . .		36,171,974 50																																																																																																												
12,091 chev.		4,728 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 15,50		26,748,660 »																																																																																																												
		800 chevaux de trait fort, la ration : fr. 17.60		5,139,200 »																																																																																																												
				Fr. 68,059,834 50																																																																																																												
				ART. 41. — Malgré la hausse du prix des fourrages et un nombre plus grand de chevaux à nourrir, il y a diminution, par suite : 1° de la réduction des effectifs en hommes à nourrir ; 2° de la baisse du prix de certaines denrées ; 3° de la suppression du crédit sollicité, en 1928, pour bissextes de l'année. Il est tenu compte : 1° du transfert du présent article (littéra f) à l'article 36 (littéra a), d'une somme de 29,675 francs pour les cessions																																																																																																												
141,950,000 »	148,099,000 »	»	6,149,000 »																																																																																																													
141,950,000 »	148,099,000 »	»	6,149,000 »																																																																																																													

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
		Service du couchage :	
a.		Renouvellement et entretien du matériel d'exploitation	fr. 1,088,000 »
b.		Location, entretien et amélioration des bâtiments.	30,000 »
c.		Personnel : Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'explo- tation :	
		11 directeurs, de 36,000 à 42,000 francs	fr. 429,500 »
		5 sous-directeurs dont 4 de 31,500 à 34,000 francs et 1 en disponibilité en attendant la pension	134,982 »
		1 préposé	27,000 »
		2 commis (dont 1 en disponibilité pour maladie)	35,668 42
		1 premier ouvrier à fr. 48-40 par jour.	14,810 40
		15 ouvriers qualifiés, de fr. 37-60 à fr. 46-40 par jour.	204,034 65
		60 ouvriers journaliers spécialisés, de fr. 35-20 à 40 francs par jour	708,959 92
		109 ouvrières journalières non spécialisées, de fr. 20-80 à fr. 26-40 par jour.	843,947 40
		11 demi-ouvrières de fr. 11-60 à fr. 14-80 par jour	44,737 20
		215	
42		Indemnités familiale et de naissance	75,480 »
		Hautes paies pour chevrons de front aux ouvriers militaires placés sans allocations militaires	6,692 40
		Majorations de salaires aux chefs d'équipe.	19,020 96
		Indemnités au personnel de l'armée d'occupation :	
		De séjour à l'armée d'occupation	5,475 »
		De service en Allemagne occupée.	1,825 »
		De marche	3,832 50
		De séparation	2,190 »
		D'équipement	900 »
		TOTAL. . fr.	2,559,055 85
		A déduire :	
		1/2 p. c. pour médicament (approximativement	12,055 85
		RESTE. . fr.	2,547,000 »
		TOTAL. . fr.	3,665,000 »
		A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
141,950,000 »	148,099,000 »	»	6,149,000 »	d'eau, d'électricité, de gaz et divers, qui sont faites dans les camps par le Service des bâtiments militaires et que celui-ci conservera désormais à sa charge ; 2° des nouvelles dispositions relatives aux indemnités de ménage qui stipulent qu'il doit être ristourné à l'Etat la valeur du 1/7 ^e des rations de vivres et des indemnités de ménage ; 3° de l'octroi d'une indemnité spéciale de 1 franc par jour aux sous-officiers de toutes catégories qui pendant leur séjour au camp participent à un ménage en commun.
3,665,000 »	3,678,698 »	»	13,698 »	ART. 42. — Malgré les causes d'augmentation dérivant : 1° du renchérissement de certaines matières de consommation afférentes à l'entretien du matériel d'exploitation ; 2° de la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, laquelle porte ses effets, cette année, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre), il y a diminution résultant : 1° du fait que l'achat de matériel neuf reste suspendu ; 2° de la réduction du personnel ; 3° du transfert du présent article (littera a) à l'article 36 (littera a), d'une somme de 20,800 francs pour les cessions d'eau, d'électricité, de gaz et divers, qui sont faites dans les camps par le Service des bâtiments militaires et que celui-ci conservera désormais à sa charge.
145,615,000 »	151,777,698 »	»	6,162,698 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
		Equipement des troupes :	
a.		Achat, confection et entretien des objets d'équipement, etc.. fr.	40,515,795 »
b.		Frais d'exploitation du magasin central d'équipement, de ses annexes et du laboratoire de chimie de l'armée. Achat et entretien du matériel et frais divers à supporter par ces établissements. Entretien des bâtiments.	858,800 »
c.		Personnel : Traitements, salaires et indemnités payés à charge des frais d'exploitation du magasin central d'équipement et de ses annexes :	
		1 chef-comptable. fr.	42,000 »
		1 expéditionnaire adjoint	16,950 »
		2 aides chimistes (22,000 et 23,500 fr.)	45,500 »
		3 agents techniques (de 22,000 à 23,500 fr.)	69,000 »
		19 ouvriers qualifiés (salaire journalier moyen : fr. 44,09)	251,301 24
		26 ouvriers militaires placés sans allocations militaires (Id. : fr. 43,44)	338,841 72
		52 ouvriers ou manœuvres spécialisés (Id. : fr. 40,73)	635,443 20
		9 journaliers non spécialisés (Id. : fr. 34,27)	92,534 40
		2 demi-ouvriers (Id. : fr. 22,85)	13,708 80
		2 apprentis (Id. : fr. 14,28)	8,568 »
		1 veilleur de nuit	8,084 76
		160 ouvrières journalières spécialisées (Id. : fr. 22,68)	1,088,683 56
		61 ouvrières journalières non spécialisées (Id. : fr. 22,99)	420,670 80
		94 demi-ouvrières (Id. : fr. 17,81)	502,342 80
		15 apprenties (Id. : fr. 12,47)	56,145 60
		1 concierge visiteuse.	840 »
43		449	
		Indemnité de résidence (pendant six mois)	375 »
		Indemnités familiale et de naissance.	27,250 »
		Indemnités diverses :	
		2,100 francs, frais de bureau alloués au magasin central d'équipement	
		4,300 francs, heures supplémentaires aux chauffeurs, machinistes et mécaniciens	
		2,409 francs, hautes paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	16,609 »
		7,800 francs, indemnités aux caporaux-tailleurs employés au magasin central d'équipement.	
			3,634,848 88
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)	8,600 88
		RESTE. . fr.	3,626,248 »
		TOTAL. . fr.	45,000,843 »
44		SOIT, EN CHIFFRES RONDS, fr.	45,000,000 »
		Combustibles :	
		Achat des combustibles nécessaires à l'armée (y compris les frais de transport et le chauffage des bains-douches des camps d'Elsenborn et de Beve loo), allume-feux et matières éclairantes pour le charroi qui voyage la nuit	
			A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CREDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFERENCES		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
145,615,000 »	151,777,698 »	»	6,162,698 »	
45,000,000 »	31,096,505 »	13,903,495 »	»	ART. 43. — La majoration résulte : 1° du renchérissement des matières entrant dans la composition de l'équipement des troupes ; 2° de ce que, en 1929, il ne peut plus être puisé dans les réserves ; 3° de ce que, cette année, la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, p rte ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre) ; 4° des augmentations normales des traitements et salaires ; 5° de l'augmentation du personnel ouvrier.
2,054,400 »	2,554,400 »	»	500,000 »	ART. 44. — La diminution provient de la baisse du prix des charbons et du fait que certaines écoles (voir articles 20, 22, 24, 28) prennent à leur charge la totalité des frais de chauffage de leurs locaux.
192,669,400 »	185,428,403 »	13,903,495 »	6,662,698 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
		Service vétérinaire et des remontes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc.) :	
	a.	Remonte : achats de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée :	
		1 ^o 1,080 chevaux au prix moyen de 6,000 francs . . . fr.	6,480,000 »
		2 ^o Frais de transport du lieu d'achat au dépôt de remonte de l'armée	40,000 »
45			6,520,000 »
	b.	Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés fr.	300,000 »
	c.	Service vétérinaire : Achat et entretien du matériel vétérinaire de campagne, de laboratoire bactériologique, etc.	2,500 »
		TOTA . . fr.	6,822,500 »
		A déduire : Crédit égal aux cessions, contre paiement, de 59 chevaux d'officiers qui font l'objet d'un article aux dépenses exceptionnelles . fr.	356,360 »
		RESTE. . fr.	6,466,140 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	
CHAPITRE XI.			
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.			
		Transports :	
46	a.	Transports par mer, sur canaux, rivières et routes fr.	50,000 »
	b.	Transports généraux par chemins de fer, malles-poste et tramways	8,450,000 »
		Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission :	
47	a.	Frais de parcours des officiers, indemnités de séjour des officiers, des militaires de rang subalterne et assimilés, ainsi que des fonctionnaires et agents civils ressortissant au Département de la Défense nationale; paiement des billets spéciaux forfaitaires délivrés aux fonctionnaires et agents civils voyageant pour le service. Indemnités pour frais de déménagement. fr.	2,500,000 »
	b.	Frais de représentation et de missions spéciales des officiers	500,000 »
	c.	Service de documentation de l'état-major général de l'armée.	300,000 »
		Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan :	
	a.	Traitements, salaires et indemnités :	
		1 inspecteur fr.	48,000 »
		1 chef de station adjoint de 1 ^{re} classe	42,000 »
		1 chef de station adjoint de 2 ^e classe	33,000 »
48		1 commis de 1 ^{re} classe sous-chef de station	21,500 »
		1 agréé	12,400 »
		5	
		TOTAL. . fr.	156,900 »
	b.	Indemnité de service en Allemagne occupée.	54,750 »
		TOTAL. . fr.	211,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
192.669,400 »	185,428,603 »	13,903,495 »	6,662,698 »	
6,466,140 »	6,156,000 »	310,140 »	»	ART. 45. — La majoration résulte de l'augmentation du prix des chevaux. Le produit que procurera, à l'Administration des domaines, la vente des chevaux de réforme, est estimé à 1,500,000 francs, en 1929.
199,135,540 »	191,584,603 »	14,213,635 »	6,662,698 »	
AUGMENTATION. . fr.		7,550,937 »		
8,500,000 »	10,740,000 »	»	2,240,000 »	ART. 46. — Malgré la disparition de la charge temporaire de 2,400,000 francs accordée en 1928 pour le regroupement des dépôts de munitions, la diminution accusée au présent article n'est que de 2,240,000 francs, du fait que les crédits demandés pour 1929 sont mis en rapport avec les besoins prévus.
3,300,000 »	1,900,000 »	1,400,000 »	»	ART. 47. — Les crédits demandés pour 1928 ont été sous-estimés (littera a), à concurrence de 300,000 francs. Le surplus de l'augmentation, soit 1,100,000 francs, est dû à la majoration des indemnités de déplacement et de déménagement.
211,650 »	208,397 »	3,253 »	»	ART. 48. — L'augmentation résulte de ce que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, porte, cette année, ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre).
12,011,650 »	12,848,397 »	1,403,253 »	2,240,000 »	
DIMINUTION. . fr.		836,747 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année) :		
a.		Pensions provisoires fr. 6,00 »
b.		Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux. (Pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne ; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service ; pensions civiles) . 1,153,000 »
c.		Indemnités aux militaires en dessous du rang d'officier licenciés par réforme . 5,000 »
d.		Indemnités tenant lieu de pension aux militaires en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et, éventuellement, l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne) accordés :
49		1 ^o Aux militaires entrés sous les armes après l'armistice ; 1,840,000 »
		2 ^o A certains militaires mobilisés dont l'origine ou l'aggravation de l'invalidité n'est pas entre le 1 ^{er} août 1914 et le 30 septembre 1919 ;
		3 ^o A certains militaires et assimilés, atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand, à la suite d'attentats criminels, commis, provoqués ou favorisés par des Allemands ;
e.		Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés, en attendant la liquidation de leur pension, par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions 175,000 »
f.		Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires, en faveur des ascendants de militaires célibataires décédés et autres ayants droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations. — Arriérés résultant du rajustement des allocations aux ascendants (loi du 28 juillet 1926) 190,000 »
50	»	Allocations tenant lieu de rentes accordées aux vétérans et invalides des guerres de 1864-1866, 1870-1871, ou à leurs ayants droit, par application des décrets du 17 juin et du 13 août 1924, du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmédy et de La Calamin. Arriérés et premiers termes de ces allocations prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
Secours :		
a.		Secours viagers dont bénéficient des militaires réformés pour infirmités, avant la loi du 24 mai 1912 portant révision des pensions des militaires en dessous du grade d'officier . fr. 800,000 »
b.		Secours non renouvelables à des militaires ou à des agents des services et établissements dépendant du Ministère de la Défense Nationale qui, par suite de malheurs de famille ou d'événements exceptionnels, se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt et en faveur desquels la prévoyance ordinaire n'a pu agir efficacement 15,000 »
		A REPORTER. . fr. 815,000 »
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
3,369,000 »	2,906,400 »	462,600 »	»	ART. 49. — La majoration résulte : 1° du nombre plus considérable de pensionnés, à prévoir en raison de ce que les militaires engagés après l'armistice auront, en 1929, l'ancienneté voulue pour pouvoir prétendre à la pension prévue par l'article 2, § 4, des lois coordonnées sur les pensions militaires ; 2° de l'application de la loi du 13 septembre 1928 assurant, à titre transitoire, de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public et des caisses de prévoyance ; 3° du rattachement au présent article (littéra f) de dépenses qui, en 1928, faisaient l'objet de l'article 59 « Arriérés résultant du rajustement des pensions » (loi du 28 juillet 1926), dépenses estimées à 50,000 francs pour 1929. Ce crédit est demandé pour assurer le paiement éventuel aux ascendants de militaires décédés, des arriérés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1926 de la partie mobile qui est prévue par la loi du 28 juillet 1926 et qui serait encore sollicitée en 1929.
20,000 »	25,000 »	»	5,000 »	ART. 50. — La diminution résulte de la réduction du nombre des allocations à servir par suite du décès de bénéficiaires.
3,389,000 »	2,931,400 »	462,600 »	5,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
51	c.	Allocations tenant lieu de pension :	REPORT. . fr. 815,000 »
		1 ^o A d'anciens militaires (y compris ceux d'Eupen-Malmédy et de La Calamine) ; à leurs veuves et à leurs familles ;	
		2 ^o A d'anciens agents des services et établissements dépendant du Département de la Défense Nationale qui ne peuvent prétendre à une pension à charge d'une institution de prévoyance ;	445,000 »
		3 ^o A des veuves (ou à la famille) de militaires de carrière ou d'anciens agents des services du Département de la Défense Nationale ne bénéficiant pas d'une rente de survie à charge d'une institution de prévoyance.	
	d.	Allocations tenant lieu de pension à des veuves d'officiers qui ont contracté mariage après leur mise à la retraite	265,000 »
		TOTAL. . fr.	1,525,000 »
	a.	Subsides :	
		Subsides à la Caisse des ouvriers des chemins de fer, résultant de l'affiliation des ouvriers civils permanents des services ressortissant au Département de la Défense Nationale	fr. 180,000 »
52	b.	Intervention patronale (prévue par les lois du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925, relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré), pour les employés, ouvriers et ouvrières de l'Administration centrale, ainsi que des établissements et services de l'armée, qui n'ont pas droit à une pension de retraite en vertu des règlements qui les concernent . . .	80,000 »
53	»	Rentes et capitaux à allouer, en 1929, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1929, ainsi que les frais divers faits par les bénéficiaires de ces rentes et capitaux, pouvant être considérés comme conséquence directe des accidents.	
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . fr.	
		CHAPITRE XIII.	
		DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.	
	»	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation :	
		Traitements et indemnités du personnel :	
		1 fonctionnaire de 3 ^e classe	fr. 30,000 » 30,000 »
		2 fonctionnaires de 4 ^e classe	25,500 » 51,000 »
		7 fonctionnaires de 5 ^e classe	21,000 » 147,000 »
		10	
		Indemnité de marche	fr. 38,000 »
		Indemnité de séparation	18,000 »
		Indemnités familiale et de naissance	5,000 »
		Indemnités ou primes éventuelles	10,000 »
		Frais imprévus	10,000 »
		Emoluments et indemnités spéciales de séjour des agents occasionnels . .	16,800 »
		Indemnités de service en Allemagne occupée	30,000 »
		TOTAL. . fr.	355,800 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement) . .	1,100 »
		RESTE. . fr.	354,700 »
		A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
3,389,000 »	2,931,400 »	462,600 »	5,000 »	
1,525,000 »	1,420,000 »	105,000 »	»	ART. 51. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1929, compte tenu (littera a) de l'application de la loi du 13 septembre 1928 assurant, à titre transitoire, de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public et des caisses de prévoyance.
260,000 »	340,000 »	»	80,000 »	ART. 52. — La diminution se justifie : 1° (littera a), par la suppression du <i>subside fixe annuel</i> de 33,645 francs, qui n'était prévu, par les statuts de la Caisse, que pour une période de 30 ans, prenant cours le 1 ^{er} janvier 1899, et par le fait qu'il apparaît, dès maintenant, que le crédit correspondant de 1928 (240,000 francs) ne sera pas entièrement utilisé ; 2° (littera b), par le fait que le montant de l'intervention patronale est ramené de 100,000 à 80,000 francs, par suite de la suppression presque totale des employés temporaires et de la réduction du nombre des ouvriers tombant sous l'application de la loi du 10 décembre 1924.
250,000 »	250,000 »	»	»	
5,424,000 »	4,941,400 »	567,600 »	85,000 »	
AUGMENTATION . fr.		482,600		
354,700 »	352,300 »	2,400 »	»	ART. 54. — L'augmentation provient de ce que la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, porte, cette année, ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre).
354,700 »	352,300 »	2,400 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
		Traitements et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'oc- cupation :	
	a.	Indemnité du chef de service (pour un trimestre) fr.	9,215 »
	b.	Traitements du personnel :	
		4 adjoints techniques (de 20,500 à 41,500 fr.) fr.	114,250 »
		7 adjoints administratifs (de 16,000 à 33,000 fr.)	135,500 »
		2 dessinateurs (15,500 et 29,000 fr.)	44,500 »
55		6 surveillants (de 15,800 à 20,000 fr.)	101,400 »
	19		395,650 »
	c.	Indemnités familiale et de naissance fr.	16,000 »
	d.	Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée	150,000 »
		TOTAL. . fr.	570,865 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement) . . .	1,895 »
		RESTE. . fr.	568,970 »
56	»	Service de la mobilisation de la Nation (<i>y compris les frais d'études</i>)	
		Service du contentieux :	
	a.	Honoraires d'avocats fr.	152,800 »
	b.	Frais de procédure.	50,000 »
	c.	Réparation des dommages aux personnes étrangères à l'armée, causés par accidents dont la responsabilité incombe à des militaires en service com- mandé	265,000 »
	d.	Indemnités à payer pour réparation :	
57		1° Des dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres de troupe fr.	25,000 »
		2° Des dommages matériels causés par accidents de roulage, atterrissages d'avions ou d'aérostats	45,000 »
			70,000 »
	e.	Indemnité au conseiller technique des institutions de prévoyance du Dépar- tement	720 »
	f.	Frais de publicité résultant de l'application des lois du 28 juillet 1921 et du 18 juillet 1923, sur l'état civil des militaires décédés ou disparus au cours de la guerre 1914-1918	1,500 »
		A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
354,700 »	352,300 »	2,400 »	»	
568,970 »	554,700 »	14,270 »	»	ART. 55. — La majoration provient de ce que : 1° les crédits ont été mis en rapport avec les besoins prévus pour 1929 ; 2° la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, porte ses effets, cette année, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (c u 1^{er} juillet au 31 décembre).
600,000 »	200,000 »	400,000 »	»	ART. 56. — Cette augmentation résulte de la nécessité d'acheter des outillages spéciaux, qui doivent être soumis à des études, en vue de déterminer un outillage-type de mobilisation.
540,020 »	440,290 »	99,730 »	»	ART. 57. — La majoration provient : 1° (littera a), de la péréquation du traitement de l'avocat permanent de l'armée d'occupation, et de ce qu'il a lieu de prévoir des honoraires extraordinaires pour les avocats principaux du Département, à l'occasion d'affaires particulièrement importantes actuellement en justice ; 2° de ce que les crédits des litteras b, c et d ont été mis à hauteur des besoins prévus pour 1929 ; 3° (littera f, nouveau), de ce que les frais afférents aux insertions, dans les journaux, d'avis d'enquêtes faites au sujet des militaires disparus au cours de la guerre 1914-1918 et présumés décédés à l'ennemi, seront dorénavant supportés par le présent article. Jusqu'au 1^{er} janvier 1928, ces frais étaient payés par le Service relatif aux sépultures militaires belges, lequel est passé à la susdite date, au Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène. Pour l'année 1928, à défaut de crédit spéci l, les dits frais ont été imputés sur l'article 58, littera b.
2,063.690 »	1,547,290 »	516,400 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
58	a.	Divers et imprévus :	
		Dépenses diverses :	
		Indemnités pour pertes de chevaux fr.	5,000 »
		Réparations aux drapeaux des corps de troupe et acquisition d'objets de deuil	2,000 »
		Frais de transmission de télégrammes d'Etat, de correspondances expédiées par exprès et frais de communications téléphoniques. Remboursement des frais résultant des correspondances échangées par la Croix-Rouge de Belgique, à l'occasion de sa collaboration au Service de santé de l'armée . .	32,000 »
		Indemnités de séjour aux veuves, orphelins, ascendants ou autres ayants droit des militaires n'ayant pas pris part à la campagne 1914-1918, appelés à comparaître devant les commissions militaires des pensions et réformes ou la Commission militaire d'appel des pensions et allocations. Frais des visites médicales, à l'étranger, de militaires (ou assimilés ou autres ayants droit) qui n'ont pas pris part à la campagne 1914-1918.	2,000 »
		Subside accordé à Madame veuve Cogge (arrêtés royaux du 2 août 1922 et du 29 octobre 1927)(1).	3,000 »
		Subside accordé à Madame veuve Geeraert (arrêtés royaux du 30 avril 1925 et du 29 octobre 1927)(1).	3,000 »
		Indemnités aux médecins militaires membres du jury d'examen de la Croix-Rouge	3,000 »
		Frais d'entretien de militaires détenus dans les prisons prévôtales . . .	10,000 »
	b.	Dépenses imprévues non libellées au budget	50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,063,690 »	1,547,290 »	516,400 »	»	
110,000 »	100,000 »	10,000 »	»	ART. 58. — Crédits mis en rapport avec les besoins prévus pour 1929.
2,173,690 »	1,647,290 »	526,400 »	»	(1) Ces subsides figurent spécialement aux développements du budget à la demande de la Cour des Comptes.
AUGMENTATION. . fr.		526,400 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.																																																					
CHAPITRE XIV.																																																					
SERVICES DIVERS.																																																					
Complètement de l'outillage de l'Institut cartographique militaire :																																																					
59	a.	Imprimerie lithographique fr. 34,000 »																																																			
	b.	Imprimerie typographique 120,000 »																																																			
(1)	»	Arriérés résultant du rajustement des pensions. (Loi du 28 juillet 1926) (<i>pour mémoire.</i>)																																																			
(2)	»	Subside à la Fédération nationale de Sports équestres en vue de sa participation à la IX ^e Olym- piade à Amsterdam en 1928 (<i>pour mémoire.</i>)																																																			
(3)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (<i>pour mémoire.</i>)																																																			
(4)	»	Suppléments de pension à résulter de la loi assurant à titre transitoire de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public (<i>pour mémoire.</i>)																																																			
DÉPENSES SUITES DE GUERRE.																																																					
Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 :																																																					
a.	Officiers en service actif :	<table> <tr> <th></th><th>Traitements annuels moyens.</th><th>Dépense.</th></tr> <tr> <td>1 lieutenant-colonel</td><td>fr. 58,000 »</td><td>58,000 »</td></tr> <tr> <td>4 majors</td><td>52,000 »</td><td>208,000 »</td></tr> <tr> <td>13 capitaines-commandants</td><td>40,000 »</td><td>520,000 »</td></tr> <tr> <td>17 capitaines</td><td>38,000 »</td><td>646,000 »</td></tr> <tr> <td>14 lieutenants</td><td>27,500 »</td><td>385,000 »</td></tr> <tr> <td>49</td><td></td><td>1,817,000 »</td></tr> <tr> <td>A déduire pour la pension d'ancienneté</td><td></td><td>232,621 »</td></tr> <tr> <td></td><td>RESTE. . . fr.</td><td>1,584,379 »</td></tr> <tr> <td>A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)</td><td></td><td>7,909 »</td></tr> <tr> <td></td><td>RESTE. . . fr.</td><td>1,576,470 »</td></tr> <tr> <td>Allocation spéciale pour charges militaires</td><td></td><td>123,000 »</td></tr> <tr> <td>Indemnité de cabinet de consultation</td><td></td><td>2,400 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance</td><td></td><td>37,160 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>1,739,030 »</td></tr> <tr> <td></td><td>A REPORTER. . . fr.</td><td>1,739,030 »</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>A REPORTER. . . fr.</td></tr> </table>		Traitements annuels moyens.	Dépense.	1 lieutenant-colonel	fr. 58,000 »	58,000 »	4 majors	52,000 »	208,000 »	13 capitaines-commandants	40,000 »	520,000 »	17 capitaines	38,000 »	646,000 »	14 lieutenants	27,500 »	385,000 »	49		1,817,000 »	A déduire pour la pension d'ancienneté		232,621 »		RESTE. . . fr.	1,584,379 »	A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)		7,909 »		RESTE. . . fr.	1,576,470 »	Allocation spéciale pour charges militaires		123,000 »	Indemnité de cabinet de consultation		2,400 »	Indemnités familiale et de naissance		37,160 »			1,739,030 »		A REPORTER. . . fr.	1,739,030 »			A REPORTER. . . fr.
	Traitements annuels moyens.	Dépense.																																																			
1 lieutenant-colonel	fr. 58,000 »	58,000 »																																																			
4 majors	52,000 »	208,000 »																																																			
13 capitaines-commandants	40,000 »	520,000 »																																																			
17 capitaines	38,000 »	646,000 »																																																			
14 lieutenants	27,500 »	385,000 »																																																			
49		1,817,000 »																																																			
A déduire pour la pension d'ancienneté		232,621 »																																																			
	RESTE. . . fr.	1,584,379 »																																																			
A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)		7,909 »																																																			
	RESTE. . . fr.	1,576,470 »																																																			
Allocation spéciale pour charges militaires		123,000 »																																																			
Indemnité de cabinet de consultation		2,400 »																																																			
Indemnités familiale et de naissance		37,160 »																																																			
		1,739,030 »																																																			
	A REPORTER. . . fr.	1,739,030 »																																																			
		A REPORTER. . . fr.																																																			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
154,000 »	»	154,000 »	»	ART. 59. (nouveau.) — Ce crédit est destiné à l'achat :
»	60,000 »	»	60,000 »	1° de pierres lithographiques, pour la reproduction de la carte au 100,000 ^e , et des casiers pour les conserver.
»	30,000 »	»	30,000 »	La dépense totale, qui est évaluée à 68,000 francs, est à répartir, par moitié, sur les exercices 1929 et 1930 ;
»	2,077,000 »	»	2,077,000 »	2° d'une machine à composer et d'un margeur automatique pour presse Offset, dont le coût est estimé à 75,000 + 45,000 = 120,000 francs, et qui sont nécessaires en vue de permettre la réalisation de divers travaux, demandés par les différents services de l'armée, sans avoir recours à des engagements supplémentaires de personnel.
»	6,725,000 »	»	6,725,000 »	Le rendement considérable de ces machines, par rapport à celui obtenu au moyen de la main-d'œuvre ordinaire, permettra de réaliser des économies très importantes, susceptibles d'assurer, en 2 ou 3 ans, l'amortissement total de la dépense de 120,000 francs.
				(1) ART. 59 de 1928. — Ces dépenses ont été rattachées à l'article 49 (littéra f).
				(2) ART. 60 de 1928. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1929.
				(3) ART. 60bis de 1928. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1929.
				(4) ART. 60ter de 1928. — Des arriérés de l'espèce devront encore être payés en 1929, car il est certain que tous les dossiers ne pourront être approuvés, en 1928, par la Cour des Comptes.
				Toutefois, il n'est pas possible de déterminer, dès maintenant, le montant du crédit qui sera nécessaire en 1929, crédit qui sera sollicité, le cas échéant, par voie d'amendement.
154,000 »	8,892,000 »	154,000 »	8,892,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr. 1,739,030 »
60	b.	Officiers en congé à traitement réduit (égal au taux de la pension d'ancienneté). (A. R. du 18 décembre 1925.):	
		Traitements réduits (annuels moyens).	
		1 lieutenant-colonel fr.	49,600 » 49,600 »
		6 majors	41,600 » 249,600 »
		12 capitaines-commandants	33,600 » 403,200 »
		3 capitaines	33,600 » 100,800 »
		1 lieutenant	25,600 » 25,600 »
		23	828,800 »
		A déduire pour la pension d'ancienneté	109,200 »
		RESTE. . . fr.	719,600 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement) .	3,600 »
		RESTE. . . fr.	716,000 »
	c.	Officiers en congé à demi-traitement (A. R. du 18 décembre 1925):	
		Demi-traitements (annuels moyens).	
		7 capitaines-commandant	20,000 » 140,000 »
		12 capitaines	19,000 » 228,000 »
		11 lieutenants	13,750 » 151,250 »
		30	519,250 »
		A déduire pour la pension d'ancienneté	142,400 »
		RESTE. . fr.	376,850 »
		A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement) .	1,850 »
		RESTE. . fr.	375,000 »
		Indemnités de tenue et d'équipement	27,000 »
		Indemnités familiale et de naissance	22,300 »
			424,300 »
		TOTAL. . . fr.	2,879,330 »
61	a.	Service des sépultures militaires:	
		Achat de terrains occupés par les cimetières de guerre belges, alliés et allemands; règlement des indemnités d'occupation dues depuis la création de ces cimetières fr.	500,000 »
	b.	Achat de concessions pour les tombes des militaires belges, alliés et ex-enemis, restés inhumés dans les cimetières communaux	180,000 »
	c.	Dépenses diverses pour les tombes allemandes: déplacements de corps par suite de la suppression de petits cimetières, entretien des tombes, renouvellement des croix et réparation des clôtures des cimetières . . .	300,000 »
		TOTAL. . . r.	980,000 »
		A REPORTER. . . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
154,000 »	8,892,000 »	154,000 »	8,892,000 »	
2,879,330 »	3,551,750 »	»	672,420 »	ART. 60. — La diminution provient : 1^o de la réduction des effectifs ; 2^o du fait que le congé à traitement entier des officiers admis au bénéfice de l'arrêté royal du 18 décembre 1925, est transformé, à partir du 1^{er} janvier 1929, en congé à traitement réduit (égal au taux de la pension d'ancienneté) pour certains et en congé à demi-traitement pour d'autres. Il est tenu compte de la suppression des retenues de 3 et de 7 p. c., dont les traitements étaient frappés, laquelle porte ses effets cette année, en ce qui concerne les officiers en congé à demi-traitement, sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928, cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre).
980,000 »	980,000 »	»	»	ART. 61. Ce crédit doit être maintenu en 1929.
4,013,330 »	13,423,750 »	154,000 »	9,564,420 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
(1)	»	Subside pour l'érection d'un Mémorial interallié au plateau de Cointe, à Liège (<i>pour mémoire</i>) .	
62	»	Réquisition de véhicules automobiles	
		<i>Dépenses pour cessions et prestations à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers et dont le produit est versé au Budget des Voies et Moyens :</i>	
63	»	Institut cartographique militaire. Personnel	
		Institut cartographique militaire. Matières, etc. :	
64	a.	Imprimerie lithographique et ateliers de photographie fr.	44,000 »
	b.	Service cinématographique	5,000 »
	c.	Imprimerie typographique	665,000 »
65	»	Hôpitaux et pharmacies militaires. Médicaments et matériel médical	
		Etablissements, services techniques et parcs d'artillerie. Personnel :	
66	a.	Arsenal de construction fr.	49,850 »
	b.	Ateliers de fabrication de munitions	103,000 »
	c.	Fonderie royale de canons	369,000 »
	d.	Manufacture d'armes de l'Etat	199,400 »
	e.	Grand parc d'armée	12,950 »
		Etablissements, services techniques et parcs d'artillerie. Approvisionnements :	
67	a.	Arsenal de construction fr.	50,000 »
	b.	Ateliers de fabrication de munitions	100,000 »
	c.	Fonderie royale de canons	150,000 »
	d.	Manufacture d'armes de l'Etat	800,000 »
	e.	Grand parc d'armée	139,000 »
68	»	Etablissements du charroi automobile. Personnel	
69	»	Etablissements du charroi automobile. Approvisionnements	
		Service technique du génie. Bâtiments militaires :	
70	a.	Utilisation des stands de tir par les civils fr.	1,500 »
	b.	Eau, électricité, gaz et divers cédés dans les camps aux organismes privés, ainsi qu'aux militaires et civils mariés, logés dans les bâtiments militaires des camps	200,000 »
		Service technique du génie. Approvisionnements :	
71	a.	Troupes de transmission fr.	15,000 »
	b.	Troupes de chemins de fer	12,000 »
	c.	Parc du génie d'armée	1,000 »
72	»	Aéronautique militaire. Approvisionnements	
73	»	Service vétérinaire et des remotes de l'armée :	
		Achat de 59 chevaux, au prix de 6,040 francs, compte tenu des frais de transport à céder, contre paiement, aux officiers	
TOTAL DU CHAPITRE XIV. . fr.			

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CREDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
4,013,330 »	13,423,750 »	154,000 »	9,564,420 »	
»	200,000 »	»	200,000 »	(1) ART. 63 de 1928. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1929.
50,000 »	100,000 »	»	50,000 »	ART. 62. — Vu l'état d'avancement de la procédure dans certaines affaires soumises à la Justice, il est à peu près certain que tous les jugements ne pourront être rendus en 1928.
1,073,220 »	1,127,063 »	»	53,843 »	Il y a donc lieu de prévoir encore un crédit de 50,000 francs pour l'exercice 1929.
714,000 »	544,000 »	170,000 »	»	ART. 63. — Crédit extrait de l'article 8 et mis en rapport avec les prévisions de cessions à faire en 1929. Il n'est plus prévu de travaux, en 1929, pour l'Office central des imprimés.
7,498,600 »	6,665,000 »	833,600 »	»	ART. 64. — Crédit extrait de l'article 9 et mis en rapport avec les prévisions de cessions à faire en 1929.
734,200 »	346,400 »	387,800 »	»	ART. 65. — Crédit extrait de l'article 13 et mis en rapport avec les prévisions de cessions à faire en 1929.
				ART. 66. — Crédit extrait de l'article 31.
				L'augmentation provient de ce que, cette année, les cessions à consentir à la Colonie, notamment, comprennent plus de dépenses pour main-d'œuvre qu'en 1928.
1,239,000 »	3,659,000 »	»	2,420,000 »	ART. 67. — Crédit extrait de l'article 32.
				La diminution résulte de la réduction des cessions à consentir, cette année, à la colonie.
4,000 »	4,000 »	»	»	ART. 68. — Crédit extrait de l'article 33.
80,000 »	145,000 »	»	65,000 »	ART. 69. — Crédit extrait de l'article 34 et mis en rapport avec les prévisions de cessions à faire en 1929.
				ART. 70. — Crédit extrait de l'article 36.
				Les développements de l'article 36 justifient l'augmentation de 200,000 francs.
201,500 »	1,500 »	200,000 »	»	ART. 71. — Crédit extrait de l'article 38 et mis en rapport avec les prévisions de cessions à faire en 1929.
				ART. 72. — Crédit extrait de l'article 40 et mis en rapport avec les prévisions de cessions à faire en 1929.
28,000 »	50,000 »	»	22,000 »	ART. 73. — Crédit extrait de l'article 45.
				Malgré la hausse du prix des chevaux, le présent article accuse une légère diminution, par suite de la réduction du nombre des chevaux à acquérir.
50,000 »	100,000 »	»	50,000 »	Les recettes à verser au Budget des Voies et Moyens sont évaluées, pour ce qui concerne :
356,360 »	356,500 »	»	140 »	Les articles 63 et 64 à . . . fr. 1,900,000
				L'article 65 à 7,825,000
				Les articles 66 et 67 à 2,000,000
				Les articles 68 et 69 à 88,000
				L'article 70 à 222,000
				L'article 71 30,000
				L'article 72 à 57,500
				L'article 73 à 300,000
16,042,210 »	26,722,213 »	1,745,400 »	12,425,403 »	TOTAL. . fr. 12,422,500
DIMINUTION . . . fr.		10,680,003 »		

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
RÉCAPITULATION	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Institut cartographique militaire.
III.	Traitements et indemnités des officiers ; traitements, solde et accessoires des troupes
IV.	Services généraux des corps de troupe
V.	Hôpitaux et pharmacies militaires.
VI.	Académie militaire. — Eccles et Musée de l'armée
VII.	Armement, charroi et harnachement de l'armée
VIII.	Service technique du génie.
IX.	Aéronautique
X.	Nourriture des troupes. Fourrages et autres prestations.
XI.	Transports. Indemnités de déplacement et de déménagement
XII.	Pensions et secours. — Subsidés
XIII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIV.	Services divers
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. . fr.	

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,093,072	10,081,762	11,310	»	NOTE — A remarquer qu'outre les dépenses pour cessions et prestations (art. 63 à 73) lesquelles donnent lieu à versement au Trésor (Budget des Voies et Moyens), le Département de la Défense Nationale prévoit les versements ci-après : Garanties restant acquises au Trésor et quotes-parts d'intervention dans les frais d'entretien des élèves à payer par les élèves appointés et soldés et par les parents ou tuteurs des élèves des Écoles des pupilles et de l'École centrale scientifique, en vertu des arrêtés royaux des 6 avril et 20 octobre 1926. fr. 300,000 Produits de l'administration des Domaines. (Vente de chevaux de réforme) . fr. 1,500,000 TOTAL. . fr. <u>1,800,000</u>
4,305,200	3,801,118	504,082	»	
418,535,780	385,850,582	32,685,198	»	
1,812,050	1,833,450	»	21,400	
17,819,974	17,824,765	»	4,791	
8,734,252	7,762,059	972,193	»	
73,510,725	68,293,613	5,217,112	»	
25,138,300	23,517,351	1,620,949	»	
51,895,000	46,910,000	4,985,000	»	
199,135,540	191,584,603	7,550,937	»	
12,011,650	12,848,397	»	836,747	
5,424,000	4,941,400	482,600	»	
2,173,690	1,647,290	526,400	»	
830,589,233	776,896,390	54,555,781	862,978	
16,042,210	26,722,213	»	10,680,003	
846,631,443	803,618,603	54,555,781	11,542,941	
AUGMENTATION . . fr.		43,012,840		

(114)

ANNEXES
AUX
DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET
DU
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
POUR L'EXERCICE 1929

ART. 10.

1° Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc. (art. 10, litt. *a*, *b* et *c*).

ART. 11.

- 1° Tableau des effectifs, calcul des traitements (art. 11, litt. *a* et *b*);
2° Tableau des effectifs, calcul de l'indemnité de départ (art. 11, litt. *c*).
-

Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens annuels.	MONTANT.
Lieutenants-généraux	19	85,000 »	1,615,000 »
Généraux-majors	31	75,000 »	2,325,000 »
Colonels.	120	65,000 »	7,800,000 »
Lieutenants-colonels	118	58,000 »	6,844,000 »
Majors	313	48,000 »	15,024,000 »
Capitaines commandants (transitoirement)	435	40,000 »	17,400,000 »
Capitaines	963	36,000 »	34,668,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants	2,087	26,000 »	54,262,000 »
	4,086		139,938,000 »

A ajouter :

Pour traitements des officiers de réserve rappelés sous les armes	fr. 300,000 »
Id. des officiers en non-activité	130,000 »

430,000 »

A déduire : 1/2 p. c. pour médicaments (approximativement)

140,368,000 »
701,800 »

A ajouter :

RESTE. . . fr.

139,666,200 »

INDEMNITÉS.

Indemnité à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade	90,000 »
Id. aux officiers montés	1,734,000 »
Id. de cabinet de consultation	640,000 »
Id. pour études spéciales faites	6,183,600 »
Id. d'amortissement	680,000 »
Id. de marche	2,907,000 »
Id. de séparation	1,450,000 »
Id. de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants	1,120,000 »
Id. de service en Allemagne occupée	820,000 »
Id. au sous-chef d'état-major général de l'armée	3,000 »
Id. aux officiers attachés ou détachés au Département de la Défense Nationale	115,000 »
Id. familiale et de naissance	2,650,000 »
Id. spéciale dans les camps (périodes de tir, etc.)	500,000 »
Id. pour frais d'entretien d'équipement (officiers de réserve appelés ou rappelés sous les armes, aumôniers, auditeurs, substituts et greffiers en service à l'armée d'occupation).	30,000 »
Id. aux officiers du cabinet	27,400 »
Id. aux officiers ingénieurs des fabrications militaires	94,000 »
Id. aux officiers propriétaires d'un vélo	31,200 »
Id. au personnel instructeur des pelotons spéciaux	290,000 »
Allocation spéciale pour charges militaires	10,710,000 »
Indemnités au chef d'état-major général de l'armée, au commandant de l'armée d'occupation, aux commandants de circonscriptions militaires, aux commandants de corps d'armée et aux inspecteurs généraux des armes et services	66,000 »
TOTAL du litt. a de l'article 10. . . fr.	169,807,400 »

Traitements, solde, indemnités et accessoires des troupes.

GRADES.	Effectifs.	Nombre de journées de présence.	Soldes journaliers.	Traitements moyens annuels.	MONTANT des sommes prévues :	
					Pour les appointés.	Pour les soldés.
Adjudants chefs de musique . . .	appointés . soldés :	"	"	"	"	"
Adjudants	volontaires.	"	"	"	"	"
	miliciens .	"	"	"	"	"
	appointés .	1,829	"	"	18,200	33,287,800
Premiers sergents-majors, premiers maréchaux des logis chefs, sous-chefs de musique.	soldés :	"	"	"	"	"
	volontaires.	"	"	"	"	"
	miliciens .	569	"	"	16,300	9,274,700
Sergents-majors, maréchaux des logis chefs, musiciens de 1 ^{re} classe.	appointés .	901	"	"	15,000	13,515,000
	soldés :	"	"	"	"	"
	volontaires.	"	"	"	"	"
Premiers sergents, premiers maréchaux des logis, musiciens de 2 ^e classe	miliciens .	602	"	"	13,700	8,247,400
	appointés .	"	"	"	"	"
	soldés :	"	"	"	"	"
Sergents fourriers, maréchaux des logis fourriers	volontaires.	623	"	"	13,000	8,099,000
	miliciens .	"	"	"	"	"
	appointés .	3,733	"	"	12,100	45,169,300
Sergents, maréchaux des logis, musiciens de 3 ^e classe	soldés :	37	13,505	4 00	"	54,020
	volontaires.	198	72,270	2 00	"	144,540
	miliciens .	217	"	"	10,700	2,321,900
Caporaux clairons, brigadiers trompettes, musiciens de 4 ^e classe.	appointés .	"	"	"	"	"
	soldés :	"	"	"	"	"
	volontaires.	"	"	"	"	"
Caporaux, brigadiers, musiciens de 5 ^e classe	miliciens .	2,314	"	"	9,800	22,677,200
	appointés .	310	113,150	1 60	"	181,040
	soldés :	2,227	812,855	0 60	"	487,713
Clairons et trompettes.	miliciens .	69	"	"	9,700	669,300
	appointés .	"	"	"	"	"
	soldés :	"	"	"	"	"
Soldats	volontaires.	200	73,000	0 30	"	21,900
	miliciens .	4,729	"	"	9,200	43,506,800
	appointés .	635	231,775	1 00	"	231,775
Maréchaux-ferrants	soldés :	41,942	15,308,830	0 30	"	4,592,649
	volontaires.	164	"	"	12,500	2,050,000
	miliciens .	"	"	"	"	"
TOTAUX	appointés .	15,750	"	"	"	188,818,400
	soldés :	982	"	"	"	5,713,637
	volontaires.	44,567	"	"	"	"
Pour mémoire :		61,299	"	"	"	"
Militaires placés sans allocations militaires et salariés		1,701	"	"	"	"
Total.		63,000	"	"	"	"
Pupilles et cadets non militaires		700	255,500	0 10	"	25,550
A déduire : 10 p. c. sur les traitements des célibataires.					4,720,400	
RESTE fr.					184,098,000	
SOLDÉS. fr.						5,739,187
A REPORTER. . . , fr.						189,837,187

	REPORT . . . fr.	189,837,187 »
<i>A déduire :</i>		
1/2 p. c. pour médicaments aux appointés (approximativement). . . fr.	920,500 »	
Pour solde des militaires non appointés, en traitement dans les hôpitaux	67,000 »	
Pour les militaires en petite permission (miliciens soldés)	129,500 »	
		1,117,000 »
	RESTE . . . fr.	188,720,187 »
	SOIT . . . fr.	188,720,200 »

A ajouter :

SUPPLÉMENTS DE SOLDE, INDEMNITÉS ET ACCESSOIRES :

Indemnité de séparation	fr.	3,266,000 »
Id. de logement		7,300,000 »
Supplément d'allocations aux volontaires de carrière et rengagés soldés mariés . . .		50,000 »
Indemnités aux militaires exerçant des fonctions supérieures à leur grade		10,000 »
Traitements des secrétaires-archivistes de trésoriers (59 agents civils, en moyenne), (de 12,000 à 26,000 fr.)		1,500,000 »
Indemnités professionnelles (y compris l'indemnité aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître)		1,200,000 »
Supplément de solde aux militaires de l'armée d'occupation		1,200,000 »
Indemnités de service en Allemagne occupée		1,400,000 »
Hautes paies pour chevrons de front		2,100,000 »
Hautes paies pour décorations militaires (article 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912).		25,000 »
Indemnités aux militaires de rang subalterne licenciés par réforme (article 88 de l'arrêté royal du 14 novembre 1923)		10,000 »
Salaires et indemnités du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires (75 musiciens du 1 ^{er} régiment de guides, 18 militaires sans allocations militaires et salariés employés à l'Institut militaire d'éducation physique, etc. (musiciens : de 13,580 à 20,364 fr.; ouvriers : de 855 à 1,015 fr. par mois)		1,425,000 »
Indemnités aux sous-officiers faisant fonctions d'officier d'administration ou de comptable de matériel.		16,000 »
Indemnités familiale et de naissance		8,430,000 »
Indemnités de voyage ou de mission		20,000 »
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de chemins de fer de campagne et du détachement de la Sarre		82,000 »
Traitement de l'interprète en service à l'armée d'occupation		21,500 »
Indemnités familiale et de naissance des secrétaires-archivistes civils de trésoriers, du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires		99,000 »
Indemnités aux sous-officiers secrétaires du Cabinet		9,000 »
Allocation spéciale pour charges militaires		7,800,000 »
Indemnité pour études spéciales faites		800,000 »
Id. au personnel instructeur des pelotons spéciaux.		56,000 »
TOTAL du littéra b de l'article 10 . . . fr.		225,539,700 »

Traitements et indemnités des aumôniers et des prêtres agréés.

ART. 10 (LITT. c).

Catégories.	Effectifs.	Traitements.	Montant de la dépense.
<i>Culte catholique.</i>			
Aumônier en chef	1	40,000 »	40,000 »
Aumôniers principaux	5	34,000 »	170,000 »
Id. de 1 ^{re} classe	26	24,000 »	624,000 »
Id. de 2 ^e classe	12	20,000 »	240,000 »
	—		1,074,000 »
	44		
<i>Culte protestant.</i>			
Aumônier en chef	1	37,500 »	37,500 »
Id. de 2 ^e classe	1	20,000 »	20,000 »
	—		
	2		57,500 »
<i>A ajouter :</i>			
Pour indemnités familiale et de naissance aux aumôniers protestants mariés		.fr. 1,570 »	
			59,070 »
<i>Culte israélite.</i>			
Aumônier de 2 ^e classe	1	20,000 »	20,000 »
<i>A ajouter :</i>			
Pour indemnités familiale et de naissance		.fr. 1,210 »	
			21,210 »
TOTAL du littéra c de l'article 10			fr. 1,154,280 »

ART. 11.

**Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice
des arrêtés royaux du 18 décembre 1925, n^{os} 20866 et 20867).**

Littera a. — *Officiers en congé à traitement réduit* (égal au taux de la pension d'ancienneté):

GRADES.	Effectifs.	Traitements réduits (annuels moyens).	Dépenses.
Lieutenants généraux.	4	72,000 »	288,000 »
Généraux-majors	4	64,000 »	256,000 »
Colonels	19	56,000 »	1,064,000 »
Lieutenants-colonels	11	49,600 »	545,600 »
Majors	12	41,600 »	499,200 »
Capitaines-commandants	85	33,600 »	2,856,000 »
Capitaines	82	33,600 »	2,755,200 »
Lieutenants et sous-lieutenants.	135	25,600 »	3,456,000 »
	<u>352</u>		<u>11,720,000 »</u>
A déduire : 1/2 p.c. pour médicaments (approximativement) fr.			58,600 »
RESTE fr.			<u>11,661,400 »</u>

Littera b. — *Officiers en congé à demi-traitement :*

GRADES.	Effectifs.	Demi-traitements (annuels moyens).	Dépenses.
Capitaines-commandants	97	20,000 »	1,940,000 »
Capitaines	171	19,000 »	3,249,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants.	216	13,750 »	2,970,000 »
	<u>484</u>		<u>8,159,000 »</u>
A déduire : 1/2 p.c. pour médicaments (approximativement)			40,800 »
RESTE. . . . fr.			<u>8,118,200 »</u>
A ajouter :			
Indemnités de tenue et d'équipement fr.			435,600 »
Indemnités familiale et de naissance			302,200 »
TOTAL. . . . fr.			<u>8,856,000 »</u>

Littera c. — *Sous-officiers. (Indemnités de départ.)*

83 sous-officiers à 6,000 francs fr.	498,000 »
217 sous-officiers à 4,000 francs	868,000 »
17 sous-officiers à 3,000 francs	51,000 »
<u>317</u>	
TOTAL. . . . fr.	<u>1,417,000 »</u>

Article 2 du projet de loi.

La nouvelle rédaction du deuxième alinéa de cet article, tend à écarter tout doute sur la portée de l'amendement intervenu au budget de 1927, relativement aux recettes des laboratoires de l'Ecole militaire (document n° 113, du 26 février 1927, Chambre des Représentants).

Articles 4, 5 et 6 de la loi budgétaire de 1928.

La loi du 12 mai 1927, sur les réquisitions militaires, dispose, en son article 6, que les taux des indemnités à payer du chef de réquisitions en temps de paix, seront déterminés par arrêté royal.

Les articles 4, 5 et 6 de la loi budgétaire de l'exercice 1928, ne doivent donc plus être reproduits.
